

Trois semaines de plus *Confinement pour tous !*

Page 10

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9018

Mardi 19 Mai 2020

Document-événement

Plateforme d'orientation pour l'encadrement du dialogue ittihadi concernant la conjoncture actuelle

Perspectives d'avenir

La pandémie de Corona, une opportunité pour le lancement d'un modèle de développement sur des bases saines

Par le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar



- Préservation de la santé des citoyens et garantie d'une vie décente
- Poser les jalons d'une nouvelle économie nationale
- La protection des femmes et l'amélioration de leurs conditions au cœur de notre projet de développement
- Volet institutionnel
- Au niveau du parti



Plateforme d'orientation pour l'encadrement du dialogue ittihadi concernant la conjoncture actuelle

Perspectives d'avenir

Réalisée par le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar

“

La pandémie de Corona, une opportunité pour le lancement d'un modèle de développement sur des bases saines

Préambule

Durant plus de trois mois, le monde entier s'est trouvé acculé à un mode de vie fait d'isolement et de confinement sanitaire afin de parvenir à contourner la pandémie de Covid-19. La plupart des gouvernements ont de ce fait opté pour l'adoption de l'état d'urgence et de fermeté dans l'application des dispositions et des mesures préventives.

Il s'agit d'une expérience sociétale et humaine inédite qui m'a poussé à œuvrer en partant du réel tel que nous le vivons tous dans nos foyers. Je présente là ma contribution en souhaitant qu'elle soit suivie de bien d'autres à même d'enrichir le dialogue au sein de notre parti.

Par cette contribution, je vise à informer l'opinion publique nationale et à travers elle tout le paysage partisan de la vision que je propose.

Cette pandémie a démontré à travers le monde que les risques que nous nous préparions à affronter et pour lesquels nous nous armions en vue de nous en prémunir ne sont pas de vrais risques ou, pour le moins, ne constituent pas ces dangers qui pourraient représenter une menace d'éradication de l'humanité.

La plus grande menace pour notre



vie vient aujourd'hui d'une molécule microscopique qui ne distingue ni entre le pauvre et le riche, ni entre le blanc et le noir, et ne reconnaît pas non plus les frontières. Si elle nous attaque donc, c'est parce que nous sommes des humains.

Aussi toute guerre contre ce virus doit-elle englober les efforts collectifs de l'humanité toute entière. Et cela ne peut se faire qu'à travers l'unification de nos rangs au niveau de la recherche scientifique, des échanges logistiques de la consultation et de la gestion économique et sociale.

Mais ce qu'il nous a été donné de remarquer durant les premières semaines au niveau mondial, une confusion tant au niveau des gouvernements qu'à celui des alliances et même au niveau de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation des Nations unies, du Conseil de sécurité et de toutes les organisations parallèles. Et c'est ce qui prouve que nous ne sommes pas qualifiés pour gérer ce genre de dangers et nous ne sommes pas encore parvenus à surpasser notre égoïsme individuel ou national, surtout avec le développement au cours de cette dernière décennie, du chauvinisme et du racisme au sein des sociétés des grandes puissances.

Cette pandémie a des répercussions

plus importantes que celles qui découlent des guerres et des crises économiques. Elle nous permet d'interpeller nos organisations mondiales ou continentales qui ont été incapables, à bien des égards, de gérer cette crise.

Si l'humanité a créé la Société des nations pendant la Première Guerre mondiale pour éviter les guerres en Europe avant de l'avoir développée pour qu'elle devienne Organisation des Nations unies après la Seconde Guerre mondiale dans le but de tourner la page de l'impérialisme et de répandre les valeurs des droits de l'Homme et des libertés, aujourd'hui nous avons grand besoin de développer de nouveau ce cadre au niveau de sa structure, ses prérogatives et ses buts. Nous avons besoin d'un nouveau pacte mondial qui va au-delà de la défense des droits politiques, socioéconomiques ou culturels pour s'étendre à la défense de la planète et des générations montantes. Sinon...

Sinon, cette pandémie risque de porter un coup fatal à une Organisation qui ne cesse de faire l'objet de critiques condamnant son incapacité à défendre les valeurs pour lesquelles elle a été créée. C'est pourquoi je vais œuvrer et plaider dans ce sens à travers l'Internationale socialiste et l'Alliance progressiste.

Pour ce qui est de l'économie mon-

diale, il semble que nous soyons en plein dans une crise unique en son genre puisqu'elle a été sciemment déclenchée par les pays du monde. Pour notre part, nous considérons le droit à la vie comme étant le droit suprême par rapport à tout autre.

La particularité réside dans le fait qu'il s'agit d'une crise d'offre et de demande en même temps. C'est d'ailleurs ce qui en fait la plus grande crise qu'ait connue le monde durant les cent dernières années. A telle enseigne que même les grandes puissances s'apprêtent à vivre des jours difficiles d'autant plus que le FMI et certains gouvernements prévoient une stagnation économique qui pourrait être de -8% dans la zone euro et -14% en Grande-Bretagne, en plus de perte d'emplois allant de 20 à 30% dans certains secteurs. C'est ce qui explique les politiques volontaristes adoptées par ces gouvernements et leurs banques centrales. Il y en a même qui prônent des politiques économiques souveraines.

Cette introversion serait compréhensible et même nécessaire dans cette conjoncture de confinement sanitaire mais elle ne peut être permanente eu égard à l'inter-liaison qui caractérise l'économie des pays. Nous ne sommes pas contraints de choisir entre le libéralisme sauvage d'un côté et les



►► politiques protectionnistes renfermées (chauvinistes) de l'autre. Il est par contre possible de revoir les réseaux de production à l'avenir en se représentant la nécessité d'assurer un seuil minimum concernant certains produits d'autosuffisance et de constitution de stocks des produits que l'on est dans l'impossibilité de produire localement, de réduire l'empreinte carbone et délaiser l'agrément des marchandises bon marché au profit de celui de la qualité et de la durabilité du point de vue environnemental et social.

Nous suivons avec le plus grand intérêt l'impact de cette pandémie sur la société marocaine et les efforts déployés par notre pays pour en circonscrire le développement dans la perspective de l'éradiquer.

Une simple lecture de certains rapports des organisations internationales et régionales d'Afrique ou du Moyen-Orient renseigne sur le grand développement du Maroc par rapport aux dispositions qu'il a annoncées et mises en œuvre. C'est un constat doublement rassurant, et notre pays disposant de moyens qui lui sont propres et qui nous permettent d'affronter les crises et le gouvernement étant conscient de la gravité de la situation.

Dès le tout début de la propagation du virus, l'Etat a assumé, sous la conduite de S.M le Roi, son cachet social de manière remarquable. Ce qui a valu à notre pays d'être un exemple à travers le monde.

Les initiatives Royales ont grandement contribué à éviter à notre pays des drames qui auraient eu des conséquences désastreuses. Notre pays a positivement réagi aux rapports des organisations internationales (OMS, FMI, ONU, Banque mondiale) et ce avec raison et sagacité. Les initiatives Royales se sont succédé. S.M le Roi, dans le cadre des prérogatives qui lui confère la Constitution en tant qu'Amir Almoumine,

chef d'Etat, chef suprême et chef d'état major des FAR, a en effet lancé les initiatives nécessaires pour limiter la propagation du virus, ce qui a eu pour effet l'adhésion de toutes les composantes de la société pour contribuer aux efforts déployés dans ce sens.

Nous nous devons d'être fiers de la création du Fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie du coronavirus pour assurer la prise en charge des dépenses de mise à niveau du dispositif médical, soutenir le pouvoir d'achat et aider les secteurs économiques affectés et préserver les postes d'emploi. Et grâce au magnifique élan de solidarité démontré par toutes les composantes du peuple marocain, les contributions ont dépassé de loin toute attente pour atteindre 33 milliards de dh (soit près de 3% du PIB). Comme il faut saluer la création du Comité de veille économique qui a pour mission de scruter les répercussions de la pandémie et de prendre l'initiative d'y remédier.

En cette conjoncture exceptionnelle, l'administration marocaine, toutes composantes comprises, entre cadres et fonctionnaires, a démontré sa grande capacité à s'adapter et à créer. Et, d'autre part, le dévouement et l'abnégation dans l'accomplissement des différentes tâches et missions. Et c'est ce qui nous change de ces doigts accusateurs qui visaient l'administration avant cette pandémie. Le confinement sanitaire aura convaincu tout le monde de la grande importance du secteur public et par là de son rôle vital et que le secteur privé ne peut assurer.

Un grand merci donc à tous les intervenants dans le secteur de la santé, de l'hygiène, de la sûreté, aux autorités locales et à celles et ceux qui veillent au fonctionnement des infrastructures et de la logistique et qui risquent leur vie pour nous protéger et as-

surer nos besoins. Elles toutes et eux tous méritent amplement qu'on leur accorde plus d'intérêt et qu'on pense à récompenser leurs efforts.

Dans ce contexte, il convient de rappeler la situation des Marocains bloqués à l'étranger sans oublier les efforts déployés par les consulats du Royaume pour leur venir en aide. Mais la longue durée du confinement sanitaire et l'absence de vision quant à la réouverture des frontières doivent inciter à une intervention dans les plus brefs délais pour leur rapatriement.

Le plan national multidimensionnel conçu par le Maroc n'aurait pu être concrétisé s'il n'y avait pas l'action responsable de l'Etat et la confiance que voue le citoyen aux institutions étatiques. C'est là une preuve de synergie entre l'Etat avec ses différentes institutions et ses pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire qui veille à la protection de la vie et des intérêts des citoyens.

Il faut bien s'employer à préserver cette trame et la prémunir contre toute tentative de nuisance d'autant que nous avons aujourd'hui l'opportunité d'une réédification sur des bases saines. L'occasion de consolider les acquis et de renforcer la spécificité marocaine. Nous sommes un pays aux affluents multiples solidement attaché à une vie digne et à des institutions constitutionnelles. Et c'est justement ce qui a été fait pour faciliter au gouvernement sa mission de gérer la crise. Une synergie et une coordination rares qui ont caractérisé l'action de ses différents secteurs. C'est là un capital qu'il ne faut en aucun cas dilapider à cause de tiraillements ou de petits calculs politiques qui constituent une menace pour l'intérêt du pays.

En tant que socialistes démocratiques, nous avons institué comme slogan du projet au nouveau modèle de développement, et ce à l'issue de consultations et de réunions

au sein d'un colloque international tenu en avril 2018 « Un Etat fort et juste et une société moderniste et solidaire ». Aujourd'hui alors que notre pays est à l'épreuve, tout le monde prend conscience du sens d'un Etat fort et juste. Un Etat crédible qui veille à assumer ses responsabilités et à tenir ses engagements.

Et des institutions déterminées à accomplir leur mission, quelles que soient les circonstances. Tout le monde prend également conscience du sens d'une société moderniste et solidaire : Des catégories sociales solidaires, abstraction faite de leur appartenance de classes, géographique ou de genre.

La subjectivité n'a pas lieu d'être, quelle qu'en soit la nature. Nous nous devons aujourd'hui de constituer une alliance nationale sans en excepter personne (majorité et opposition, partis et syndicats, associations et individus). Une alliance qui se doit de constituer un bloc uni pour consentir les sacrifices nécessaires en vue d'une sortie de crise.

En tant que démocrates, imprégnés des valeurs de liberté et des droits de l'Homme, nous sommes contrariés par cette situation imposée par le confinement sanitaire avec ce qui en découle comme réduction effective de la liberté de prise d'initiative et de mouvement, mais nous ne nous en sommes pas moins conscients du fait que le droit à la vie et le devoir de défendre la pérennité de cette nation et de l'humanité entière nous obligent tous à consentir quelques concessions circonstancielles dans l'espoir de voir le pays prendre le dessus sur cette pandémie. Notre satisfaction trouve sa justification dans cette méthode civilisée adoptée par les autorités locales dans la gestion du confinement et la vitesse d'exécution à l'actif du gouvernement et du Parlement pour mettre sur pied les lois et les décrets permettant de gérer cette étape de ►►



manière appropriée.

L'étape à venir est particulièrement délicate. Elle exige de nous de garder la même attitude consistant en le respect total des mesures préventives dictées et des dispositions et décisions institutionnelles qui se rapportent à cet état d'urgence sanitaire tout en préservant cette solidarité qui a régné entre les différentes catégories sociales.

Le recours par plusieurs pays au déconfinement progressif n'a pas été si facile qu'on le croyait. Il s'est même avéré plus complexe que l'instauration du confinement.

Cela est essentiellement dû aux mesures et dispositions préventives exigées et cela de l'avis même des responsables du système de santé. Nous en citerons la stabilité de la situation pandémique, la baisse du nombre des nouveaux cas, la diminution du taux de reproduction du virus, R_0 , à moins 1, l'augmentation de la capacité d'accueil des hôpitaux, la disposition des moyens de surveillance épidémiologique et du suivi des malades... Sans oublier, bien évidemment, l'adhésion de tout le monde aux mesures et gestes préventifs drastiques pour ce qui est de l'hygiène et de la distanciation sociale.

Notre pays connaît dans ce cadre un débat institutionnel et un débat public parallèle se rapportant à deux principaux sujets. Le premier concerne la gestion de la crise dans la perspective de limiter la propagation du coronavirus, voire d'y mettre un terme. Et le second est en rapport avec les perspectives d'avenir pour l'après. Dans ce débat et à travers ces deux volets, de nombreuses idées ont surgi. Des idées que notre parti n'a cessé de défendre et qui constituent toujours l'essence de sa distinction.

Même si nous ne sommes pas en mesure de procéder à une évaluation objective d'une pandémie dont les contours n'ont toujours pas été clairement définis et dont les réper-

cussions au niveau socioéconomique ne cessent de prendre de l'ampleur de temps à autre.

En tant que socialistes démocrates qui représentent constamment la logique scientifique et adoptent l'analyse concrète d'un vécu concret, nous pouvons faire part de quelques remarques au sujet de cette lutte dont la fin n'est pas connue.

L'économie nationale à l'instar de celles des autres pays s'est ressentie par ce qui a été causé par la pandémie telles la cessation d'activité de milliers d'entreprises de différentes catégories (industrielles, agricoles, de services...). Certaines institutions nationales tel le Haut-commissariat au plan, ont prévu une baisse de croissance pour cette année en partant en fait d'une période limitée en comparaison avec celle liée au confinement sanitaire. La situation est telle que le sort de cette pandémie ne concerne pas que notre pays mais l'ensemble de la communauté internationale. Nous ne pouvons de ce fait nous avancer dans des prévisions sur une évolution prise de la situation ni sur sa durée dans le temps. Nous sommes cependant sûrs que les conséquences seront néfastes sur l'économie mondiale, ce qui amplifiera la crise de l'économie nationale.

1- Préservation de la santé des citoyens et garantie d'une vie décente

« Cette pandémie n'est qu'une incitation qui nous met devant toutes nos responsabilités pour faire avancer ce secteur et tourner la page du passé marquée par les dysfonctionnements de la carte médicale, le manque

de ressources humaines, les faibles capacités financières et la faiblesse de la couverture sociale ».

L'engagement de l'USFP dans la défense des droits sociaux des citoyens ne date pas de cette crise, mais il est enraciné dans notre culture et notre référentiel social-démocrate. Nous l'avons pratiqué quand nous étions aux commandes de la gestion de la chose publique, nous veillons à l'inclure dans nos programmes électoraux et nous l'avons considéré comme un pilier important dans notre conception du nouveau modèle de développement. Pour cela, nous ne traitons pas ici tous les secteurs sociaux, mais on va se focaliser sur les secteurs dont la pandémie a dévoilé l'importance et les lacunes.

A titre d'exemple, si le registre social unifié a été mis en place, il aurait été très facile et efficace d'orienter les aides vers les personnes qui en avaient besoin. Et si le nombre des médecins et des infirmiers était le double de ce qui existe actuellement, réparti équitablement sur tout le territoire national, cela n'aurait-il pas réduit l'impact de la pandémie sur les hôpitaux et ne nous aurait-il pas rendus plus confiants dans nos capacités sanitaires pour y faire face ?

Le système sanitaire

Aujourd'hui, nous nous rendons compte dans ces circonstances difficiles de l'utilité de permettre aux Marocains d'avoir un nouveau système de santé accessible à tous. Les déséquilibres du système de santé doivent être corrigés par l'adoption d'un système complet d'assistance médicale basé sur l'équité et la justice territoriale et l'adoption d'une vision globale dans la gestion du secteur de la santé qui ne soit pas être basée sur le modèle médical purement pathologique et thérapeutique.

Pour rappel, notre pays ne fait pas partie des pays qui ont des systèmes de santé solides

et qui n'ont qu'à renforcer leurs capacités ou à augmenter leur capacité d'accueil pour faire face à une crise "passagère". Ces pays peuvent considérer l'investissement supplémentaire dans le secteur de la santé comme une priorité conjoncturelle. Par contre, nous, au Maroc, nous souffrons de faiblesses structurelles de notre système de santé. Par conséquent, cette pandémie n'est qu'une incitation qui nous met devant toutes nos responsabilités pour faire avancer ce secteur et tourner la page du passé marquée par les dysfonctionnements de la carte médicale, le manque de ressources humaines, les faibles capacités financières et la faiblesse de la couverture sociale.

Dans ce contexte, nous devons saisir cette opportunité pour élargir, d'une part, l'adhésion au système de sécurité sociale et pour inscrire, d'autre part, tous les autres groupes sociaux dans le système Ramed. Ce dernier a besoin de simplification des procédures d'adhésion et de mise à jour de ses informations et ce, dans le but de servir les intérêts des citoyens et préserver leur dignité. Nous avons besoin également de sensibiliser les bénéficiaires de leurs droits ainsi que le personnel des hôpitaux de leurs devoirs envers cette couche sociale.

Réseaux de sécurité sociale

Enfin, cette pandémie a résolu le «nœud» de l'aide sociale directe que nous demandions depuis des décennies. Aujourd'hui, même si le registre national unifié n'a pas encore été mis en place, les ministères des Finances et de l'Intérieur ont fait preuve d'une grande capacité de réaction face à cette pandémie et ont pu distribuer des subventions financières (en moyenne 1000 dirhams) à plus



de quatre millions de ménages. Ce qui nous rassure sur la possibilité de mettre en place des réseaux de sécurité sociale ciblant les catégories sociales défavorisées ou vivant dans une situation précaire. Même au niveau du financement, les chiffres montrent que les montants requis sont raisonnables dans les limites du budget de l'Etat si la problématique de la Caisse de compensation a été réglée, et si l'on parvient à la fusion de plusieurs Caisses qui fournissent des subventions rentrant dans le même cadre, et ce après la clarification du statut des bénéficiaires et la mise à jour des informations les concernant.

Le système éducatif

La pandémie et le confinement sanitaire ont mis en évidence la capacité d'adaptation du système éducatif. Cela est dû aux efforts consentis par le ministère, les AREF, les universités et les professeurs. En plus de ses tâches habituelles, le confinement sanitaire a placé le système éducatif face à de nouveaux défis tels que l'enseignement à distance ou la recherche scientifique dans les domaines liés à la pandémie et ses répercussions. Cette crise sanitaire a mis en évidence le rôle primordial du système d'éducation publique, d'une part, et les limites des choix néolibéraux mis en place lors de ces dernières années, d'autre part. Nonobstant la confusion de certains patrons d'établissements privés et les problèmes d'égalité des chances pour l'accès à Internet et aux ordinateurs, l'école publique marocaine était au rendez-vous, que ce soit en termes de prise de décision au bon moment ou en termes de mobilisation de toutes les capacités techniques pour réussir l'expérience de l'enseignement à distance ou en termes de programmation des examens et de prépara-

tion de la prochaine rentrée scolaire.

Cela montre qu'une réforme est possible et que nous n'avons besoin que d'une volonté politique forte, d'une cohésion nationale et de notre responsabilité envers la génération montante. Cette conjoncture difficile a également démontré que l'enseignement supérieur public n'est pas seulement le sommet de la pyramide du système éducatif, mais qu'il doit plutôt être considéré comme le pilier qui contribue au progrès du pays, à la démocratisation de ses institutions et à l'édification d'une société moderniste dans laquelle règne la justice sociale. L'enseignement supérieur public participe à la production de nouvelles connaissances nécessaires pour développer les compétences nécessaires dont le pays a besoin, comme les médecins, les infirmières, les ingénieurs, les techniciens, les professeurs, les penseurs, les employés, les entrepreneurs, les artistes et autres.

Par conséquent, il est nécessaire de rappeler notre conception au sein de l'USFP à propos du système éducatif comme étant le principal moyen d'éducation et de formation des citoyens. Pour cela, nous considérons que la gratuité de l'enseignement est un droit du peuple marocain et un engagement et un contrat de l'Etat avec la société, et nous soulignons la nécessité de garantir la justice numérique et linguistique pour toutes les catégories du peuple marocain.

S'agissant de la question linguistique, nous plaçons pour le renforcement du statut culturel et moral des langues arabe et berbère, tout en s'ouvrant sur d'autres langues qui sont la clé de la science dans le monde d'aujourd'hui.

L'abolition des différences de classe passe par l'égalité des chances dans l'éducation pour permettre à tous d'obtenir les mêmes outils de connaissance de la même manière et par les mêmes moyens, tout en

adoptant des programmes et des méthodes pour posséder des outils de pensée rationnelle et critique et mettre entre les mains de la nouvelle génération les moyens et les outils de son adhésion à la révolution scientifique actuelle et future.

2- Poser les jalons d'une nouvelle économie nationale

« Evidemment, nous ne demandons pas d'appliquer des plans préparés d'avance par les institutions internationales, mais nous espérons que la créativité du Marocain ferait ses preuves encore fois dans ce domaine et que le capital national -avec le soutien de l'Etat- pourrait développer quelques expériences embryonnaires en vue d'améliorer les conditions de vie, de créer les postes de travail et de diminuer la pauvreté et l'immigration ».

Vu que nous sommes devant une crise économique sans précédent, à la fois une crise de l'offre et de la demande, en sortant dans le cas du Maroc tout particulièrement ne peut se faire via une politique de relance économique traditionnelle consistant à verser des fonds dans le système financier et à aider les entreprises en détresse. Nous sommes appelés aujourd'hui plus que jamais à mettre fin aux pratiques du passé.

La priorité accordée à faire face aux risques de liquidité ne doit pas cacher d'autres risques qui nous guettent

La fermeture totale et inopinée du pays, qui était et est toujours nécessaire pour la préservation de la vie des citoyens, a impacté la majorité des entreprises marocaines et affecté leur capacité à faire face aux risques de liquidités. Pour cette raison, la réaction du gouvernement à travers « le Co-

mité de veille économique » était judicieuse et vitale pour atténuer ces risques.

Cependant, nous ne devons pas nous contenter de cela et nous devons nous focaliser sur les risques de solvabilité qui pourraient empirer avec le retard de la reprise de l'activité économique. Le gouvernement pourrait acheter les dettes de certaines entreprises ou même contribuer au capital de certaines d'entre elles pour atténuer le poids de la dette pesant sur leurs budgets et pour leur permettre de continuer à investir et à employer. L'Etat pourrait même les nationaliser provisoirement pour éviter leur faillite. Il faut préciser que le recours ici à la nationalisation n'est pas fondé sur un référentiel idéologique, mais il viserait à sauver les entreprises nationales de la faillite et, partant, les postes d'emploi. A titre d'exemple, nous sommes aujourd'hui face à un modèle de mauvaise gestion d'une société nationale du secteur privé qu'il faut penser à nationaliser pour tirer profit de ses actifs vu la situation actuelle du marché mondial du pétrole. Il s'agit en l'occurrence de la SAMIR.

Le problème de liquidité affecte également la balance des paiements. Les rapports du bureau de change sur le commerce extérieur montrent comment la crise du Covid-19 affecte la balance commerciale marocaine. En effet, la valeur des exportations a dégringolé beaucoup plus que celle des importations. S'ajoute à cela la baisse prévue des recettes du tourisme, des transferts d'argent des MRE et de l'investissement étranger. Cette situation ne peut nous conduire qu'à un choc que même la baisse de la facture énergétique ne peut en atténuer l'impact. Pour cette raison, il est urgent de prendre des mesures pour réduire l'importation des produits considérés « non nécessaires » et revoir les accords de libre-échange



qui portent préjudice à l'acteur économique marocain.

La politique fiscale et la structuration du secteur informel

Les efforts consentis par le gouvernement restent incomplets à cause de l'importance du secteur informel, c'est-à-dire qu'un nombre important de Marocains ne sont pas intégrés au système fiscal et à la CNSS.

La politique fiscale et les mécanismes de la protection sociale ne sont que des outils de pilotage pour la gestion de la société et la préservation de sa cohésion pendant les crises. Et si le Maroc n'avait pas œuvré depuis son indépendance à mettre en place ces mécanismes (en dépit de ses limites), nous pourrions être aujourd'hui parmi les pays « faibles » qui nécessiteraient non seulement l'aide financière et l'accès aux crédits, mais auraient besoin également de quelqu'un qui pourrait gérer avec eux cette crise et acheminer les aides à leurs citoyens.

Pour cela, la mise en place d'une politique fiscale équitable et équilibrée est une nécessité vitale pour le Maroc post-crise Covid-19 pour que nous puissions être en mesure de faire face à des crises futures avec plus d'efficacité et moins de coût pour les finances publiques et pour que notre politique économique ait un grand effet.

Nous devrions, donc, affronter les dysfonctionnements du système fiscal par : 1) l'élargissement de l'assiette fiscale pour inclure toutes les activités commerciales y compris les nouvelles activités (l'économie numérique par exemple). La crise a dévoilé la limite du phénomène du « bricolage » et a répondu à tous ceux qui mettaient en doute l'utilité de payer les impôts ou de déclarer les employés au niveau des Caisses de protection

sociale ; 2) La pénalisation de la fraude fiscale ; 3) La révision des seuils fiscaux pour l'impôt sur le revenu (IGR) et l'impôt sur les sociétés (IS) pour inciter à l'intégration du secteur informel. Ce sont des conditions préalables pour rééquilibrer les finances publiques, d'une part, et pour permettre au gouvernement de disposer des mécanismes qui seraient à même de redynamiser les secteurs sinistrés et d'orienter l'investissement vers de nouveaux secteurs, d'autre part.

La nécessité du soutien de la production nationale pour que celui de la consommation ne nous pousse pas à augmenter les importations

La promotion de la production nationale est inévitable pendant et après la crise du Covid-19, suite à la perturbation des chaînes de production à l'échelle mondiale, ce qui a impacté les échanges commerciaux internationaux, d'une part, et vu que la plupart des gouvernements sont conscients aujourd'hui qu'un minimum d'autosuffisance est devenu nécessaire pour faire face à cette crise mondiale, d'autre part.

À cet égard, nous avons déjà plaidé dans notre mémorandum sur le nouveau modèle de développement et dans notre programme électoral des élections législatives de 2016 pour l'importance de la reprise de l'initiative nationale et pour ne pas miser sur l'acteur extérieur seulement (qu'il soit investisseur ou marché pour vendre nos produits). Nous avons considéré que les PME doivent être au centre des politiques monétaires, des stratégies sectorielles et de la gestion du climat d'affaires, dans le but de les développer, de les protéger et d'augmenter leurs capacités concurrentielles, ce qui leur permettrait de garantir des postes de travail, d'approvisionner le marché intérieur et de se diriger ensuite vers l'exportation.

Les événements actuels sont un bon exemple de la capacité des entreprises marocaines à s'adapter et de la capacité de l'em-

ployé marocain à innover. Et nous avons pu pendant quelques semaines développer l'industrie des masques à tel point que nous avons atteint l'autosuffisance et, mieux, nous avons commencé à exporter le surplus.

L'encouragement du capital national producteur, employeur et innovateur exige l'élimination de l'économie de rente, de la spéculation, du monopole et autres pratiques visant l'enrichissement rapide d'une minorité, sans créer aucune valeur ajoutée ni à la nation ni aux citoyens.

Quid des nouvelles politiques sectorielles ?

Étant donné que nous sommes en train de poser les jalons d'un nouveau modèle de développement, il faut créer de nouveaux mécanismes de production de la richesse surtout après l'impact de la pandémie sur plusieurs secteurs économiques, ce qui rend impossible le fait de pouvoir travailler comme c'était le cas avant cette crise.

Et étant donné que la société moderniste solidaire à laquelle nous aspirons n'est pas seulement solidaire hic et nunc, mais il est également question, selon nous, d'une solidarité intergénérationnelle, nous considérons que l'économie verte est l'un des piliers essentiels sur lesquels repose notre modèle de développement.

La croissance verte est une occasion pour dépasser les modes de production et de consommation non durables et gaspilleurs. Il ne s'agit pas ici de se contenter de prendre en compte les questions environnementales dans les décisions d'investissement dans l'infrastructure par exemple, mais il s'agit d'une vision globale pour l'ensemble de la politique nationale qui viserait le développement durable protégeant le capital naturel et garantissant une vie digne aux citoyens sur tout le territoire national (surtout les habitants des

zones isolées dans les montagnes et les oasis et les citoyens transhumants). Il n'est pas question ici d'appliquer les recommandations des institutions financières internationales ou des bureaux d'études, mais il s'agit plutôt d'un besoin urgent compte tenu de la rareté des ressources en eau et de la fragilité de l'écosystème de notre pays, ce qui a eu des effets désastreux ces dernières années sur nos concitoyens.

Evidemment, nous ne demandons pas d'appliquer des plans préparés d'avance par les institutions internationales, mais nous espérons que la créativité du Marocain ferait ses preuves encore une fois dans ce domaine et que le capital national –avec le soutien de l'Etat- pourrait développer quelques expériences embryonnaires en vue d'améliorer les conditions de vie, de créer les postes de travail et de diminuer la pauvreté et l'immigration. Un exemple des secteurs qu'on peut développer est le secteur de la production des plantes médicinales dont regorge notre pays pour que nous puissions passer d'un pays exportateur des matières premières à un pays exportateur des produits essentiels qui rentrent directement dans l'industrie des médicaments et des produits cosmétiques. Il faut citer également les initiatives d'exploitation des énergies renouvelables et qui nécessitent la réglementation de leur vente du secteur privé au réseau national de l'électricité, ainsi que les initiatives de recyclage des déchets, etc.

Il y a lieu de signaler que cette orientation faciliterait l'accès au financement dans le marché mondial surtout après cette pandémie qui a changé la vision des institutions financières quant au rôle de l'économie verte et a convaincu beaucoup de gens de la nécessité d'éviter l'exploitation des ressources de la terre et de préserver notre mode de vie.

Pour cette raison, nous proposons que notre modèle d'une économie verte au Maroc passe tout d'abord par le



►► secteur de l'agriculture, à travers l'encouragement de l'agriculture biologique, le soutien aux petits agriculteurs en leur permettant d'acquiescer la propriété des terres et le financement et l'accompagnement technique. Cela aurait un double effet : d'une part, la production de produits alimentaires de qualité pour le marché intérieur, ce qui améliorerait la santé des citoyens et permettrait d'exporter le surplus compte tenu de l'augmentation de la demande pour ces produits ; et d'autre part, l'augmentation du revenu des ménages dans le monde rural et, partant, l'atténuation de la pression migratoire sur les villes dont les quartiers marginalisés souffrent de la densité de la population et de conditions de vie difficiles.

Quant aux secteurs sinistrés suite au confinement sanitaire, nous avons besoin de beaucoup de courage et de créativité pour sortir de la crise. Le secteur du tourisme, à titre d'exemple, a été fortement impacté par la fermeture des frontières et l'arrêt du mouvement des voyageurs. En effet, la Confédération nationale du tourisme estime les pertes du secteur à 46 milliards de dirhams à l'horizon 2022. Sachant que ce secteur assure environ 500.000 postes de travail et que son retour à la situation normale dans un an ou deux ans est impossible. Le soutien aux entreprises de ce secteur ne sera pas suffisant tant que l'offre sera sans aucun doute plus importante que la demande, ce qui aura pour conséquence la fermeture de certaines unités hôtelières et entreprises touristiques. Pour cela, il faut, d'une part, encourager le tourisme intérieur en développant un produit touristique répondant aux attentes et aux intérêts du touriste marocain et, d'autre part, prendre en compte les travailleurs dans ce secteur et préparer des programmes pour requalifier une partie d'entre eux et les réorienter vers d'autres secteurs.

Idem pour le secteur des services et du

commerce qui sera impacté par le changement des modes de consommation et par le développement du commerce numérique (en Chine, après le déconfinement environ 30% de la population effectue ses achats via internet au lieu de se rendre aux boutiques commerciales traditionnelles).

Enfin, il faut développer les capacités des régions et des provinces en prévision d'un avenir plein de dangers qui nous guettent comme ceux que nous vivons aujourd'hui. Cela passe par deux mécanismes :

- Développer un réseau logistique afin de renforcer les capacités des régions et des provinces pour atteindre l'autosuffisance dans des domaines vitaux comme l'énergie, les produits alimentaires de première nécessité et la santé ;

- Préserver les terres agricoles de l'extension urbaine et encourager leur exploitation dans l'agriculture.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous affirmons qu'il est urgent de présenter une loi de Finances 2020 rectificative au Parlement et de présenter des scénarios pour le projet de loi de Finances 2021. Nous sommes dans une course contre la montre pour gérer cette crise et ses répercussions.

L'évaluation, la mise à jour et le contrôle

Nos ressources sont limitées et nécessitent une utilisation rationnelle et efficace. Pour cela, le versement de l'argent par l'Etat pour le secteur privé ne doit pas être considéré comme un chèque en blanc. Au contraire, le gouvernement doit activer les moyens de contrôle et de suivi et assumer ses responsabilités dans ce domaine en présentant des rapports de façon périodique au Parlement à propos de la gestion de la pandémie, de ses répercussions et du sort de

l'argent versé soit du budget de l'Etat ou du « fonds Covid-19 ».

On doit également être armé pour assurer le suivi et le contrôle de tout ce qui se passe durant la période de déconfinement, pour tirer les leçons et réagir rapidement en vue de revoir le cas échéant les mesures que nous avons prises.

3- La protection des femmes et l'amélioration de leurs conditions au cœur de notre projet de développement

« Il n'y a pas d'autre solution que de vivre notre temps et d'avancer vers l'avenir avec la pleine contribution des femmes, qui devraient figurer à la tête des priorités du nouveau modèle de développement, car elles sont - comme le prouvent les expériences des pays démocratiques développés - un acteur clé de la construction démocratique, du développement et du progrès de la société ».

Les sociétés rationnelles, modernistes et solidaires sont celles qui ont fait preuve d'une grande capacité à faire face à cette pandémie et ses répercussions. Par conséquent, l'édification d'une société moderniste, rationnelle et responsable incluant toutes les énergies est une nécessité vitale pour notre pays. Cela exige, entre autres, d'enraciner la parité, l'égalité et la dignité humaine en vue de lutter contre l'exclusion et la marginalisation et de fortifier le sentiment d'appartenance nationale chez les différentes couches sociales.

Malheureusement, le bilan préliminaire des répercussions de la pandémie à travers

le monde a démontré - chose qui était prévisible - que les femmes et les filles souffrent plus des effets négatifs des mesures de confinement aussi bien sur le plan économique (car elles sont surreprésentées dans le secteur informel), que sur le plan social (elles subissent plus de pression pendant le confinement pour préserver l'équilibre familial, veiller à la scolarisation des enfants et faire le ménage), ainsi que sur le plan sanitaire (la détérioration des services liés à la santé de maternité). Pis encore, il a été constaté une augmentation de la violence familiale notamment à l'égard des femmes.

Et vu que la culture de l'égalité n'est encore qu'un slogan dans notre pays, et vu que la mentalité masculine est encore enracinée chez les hommes de l'administration et même parfois chez ses femmes, nous avons constaté qu'une mesure aussi bonne comme celle de la distribution des aides financières aux familles défavorisées disposant ou non de la carte Ramed en a profité seulement aux pères de ménages. Or, on trouve à la tête de plus d'un quart des ménages au Maroc des femmes (en dépit de la présence du père et sa capacité à travailler). Dans les pays développés, l'on voit qu'ils ont distribué les aides équitablement entre le père et la mère du ménage, alors que dans les pays en développement en Amérique latine, l'aide a été versée aux femmes seulement, car elles sont plus soucieuses de prendre soin de leurs familles et de leurs enfants. Le gouvernement aurait, donc, pu verser les aides financières aussi bien aux femmes qu'aux hommes pour préserver la dignité des femmes et l'équilibre des ménages.

En ce qui concerne le fléau de la violence à l'égard des femmes, nous appelons à la préservation de la vie et de la santé des femmes et à la mobilisation des capacités de la police, du ministère public et des associations de lutte contre la violence à l'égard des femmes en vue d'éviter des tragédies. ►►



►► Durant la période du confinement sanitaire, les femmes ne pouvaient pas quitter la maison conjugale ou recourir à qui ce soit, pour cela, on aurait dû renforcer les centres d'écoute et trouver des abris pour les femmes violentées hors de la demeure conjugale (dans les hôtels vacants à titre d'exemple).

Après la sortie du confinement sanitaire, il faut se pencher d'une façon urgente sur la révision des lois concernant les droits des femmes pour qu'elles soient en diapason avec la Constitution notamment avec l'article 19.

Il n'y a pas d'autre solution que de vivre notre temps et d'avancer vers l'avenir avec la pleine contribution des femmes, qui devraient figurer à la tête des priorités du nouveau modèle de développement, car elles sont - comme le prouvent les expériences des pays démocratiques développés - un acteur clé de la construction démocratique, du développement et du progrès de la société.

4-Volet institutionnel

Notre défense du rôle de l'Etat quant à l'amélioration des conditions de vie des catégories sociales les plus touchées et au soutien des entreprises qui réalisent la croissance n'est pas dictée par la crise actuelle, comme elle n'est pas à apparter non plus à un slogan vague, encore moins à une position opportuniste. Il est clair aujourd'hui que nous avons besoin d'un Etat qui œuvre à mettre en place des chances égales garantissant un succès à l'ensemble de ses citoyens, soit en ce qui concerne leur santé, leur éducation ou leur demande de première nécessité. C'est l'Etat juste.

L'USFP s'est toujours inspiré de la pensée social-démocrate, la considérant comme étant la réelle alternative du libéralisme sau-

vage qui élimine toute intervention de l'Etat. De là notre défense du rôle de l'Etat quant à l'amélioration des conditions de vie des catégories sociales les plus touchées et au soutien des entreprises qui réalisent la croissance qui n'est pas dictée par la crise actuelle, comme elle n'est pas à apparter non plus à un slogan vague, encore moins à une position opportuniste. Il est clair aujourd'hui que nous avons besoin d'un Etat qui œuvre à mettre en place des chances égales garantissant un succès à l'ensemble de ses citoyens, soit en ce qui concerne leur santé, leur éducation ou leur demande de première nécessité. C'est l'Etat juste. L'accomplissement de ces rôles donnera, sans nul doute, la légitimité à l'Etat d'entreprendre des initiatives dans les domaines économique, financier et social, ce qui devra garantir les droits et libertés des individus en matière d'initiative, d'action, d'investissement, et de réfléchir à ce qui doit être fait en vue de garantir l'équilibre du pays. C'est l'Etat fort.

La dernière mobilisation nationale, entamée avec l'appel au nouveau modèle de développement et qui s'est concrétisée avec l'état d'urgence sanitaire, interpelle notre pays à poursuivre les réformes politiques dont les plus importantes :

La révision du système électoral en vue de consolider une réelle représentativité politique et de faire émerger des élites compétentes et intègres. A cet effet, nous insistons, conformément aux mémoires du parti, sur la nécessité de surmonter cette crise chronique du système de la représentativité et des points négatifs cumulés. Notamment la faiblesse du rôle des institutions élues, l'aggravation de la prévarication électorale à travers l'usage de l'argent, le recours à la bienfaisance et l'exploitation du pouvoir. Il faut garantir une concurrence politique loyale et un scrutin intègre et transparent.

Nous réitérons l'appel à la tenue d'un dia-

logue global avec les instances politiques, majorité et opposition, en vue de résoudre les dysfonctionnements du système de représentativité et de renforcer l'intégrité de l'opération électorale. De même, nous appelons le Conseil national des droits de l'Homme et l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption à contribuer aux réformes électorales prévues, à veiller sur l'intégrité des opérations électorales et à les annoncer à temps conformément aux missions qui leur incombent, constitutionnellement et légalement.

Elargissement du champ de répartition des pouvoirs entre le centre et les espaces territoriaux décentralisés à travers l'accélération de l'exécution de la Charte de la déconcentration administrative stipulée par la Constitution et promulguée par décret daté de décembre 2018, ce qui permettra de doter les régions du Royaume de structures administratives pourvues d'autonomie suffisante en vue d'élaborer des politiques publiques régionales répondant aux spécificités spatiales de chaque région, ainsi que de mettre en œuvre et de développer des stratégies de développement régionales qui, quatre ans après les dernières élections, n'ont pas encore été appliquées.

La bonne opérationnalisation de l'autonomie du pouvoir judiciaire au service du citoyen, du droit et du développement comme cela a été confirmé par la lettre de S.M le Roi adressée aux participants au premier Congrès international de la justice le 2 avril 2018, partant du principe d'autonomie n'a pas été légitimée en faveur des juges mais au profit des justiciables. Aussi, il urge de développer la numérisation de l'administration des tribunaux avant de réfléchir à la digitalisation des procès (qui exige comme l'avait annoncé le ministre de la Justice un effort en matière législative pour garantir les droits constitutionnels des justiciables dans le cadre de la

numérisation). Puisque le fait de procéder précipitamment à l'examen des dossiers comme on le constate actuellement dans certains tribunaux, porte atteinte au droit du citoyen pour un procès équitable. En revanche, accélérer et moderniser les dispositions administratives via la digitalisation et la mise à disposition de l'information rendront l'administration des tribunaux plus efficace et protégeront les justiciables de la corruption et de ses intermédiaires. Ce chantier nécessite un plan d'action clair en vue du changement que devront connaître les tribunaux, particulièrement dans le champ numérique. La réussite de ce chantier requiert un effort législatif et technique, de même qu'elle exige la contribution et l'adhésion des parties prenantes dans le domaine de la Justice.

Accélérer l'application des décisions et des dispositions relatives à la digitalisation de l'administration publique dans l'objectif de généraliser et d'améliorer les services primordiaux en faveur du citoyen et de l'entreprise. L'effort de la numérisation ne doit pas omettre de prendre en compte les personnes incapables de satisfaire leurs demandes administratives en ligne et qui recourront à la voie traditionnelle. L'effort de la digitalisation ne doit pas se transformer en un facteur d'élimination.

5-Au niveau du parti

Notre défense du rôle de l'Etat quant à l'amélioration des conditions de vie des catégories sociales les plus touchées et au soutien des entreprises qui réalisent la croissance n'est pas dictée par la crise actuelle, comme elle n'est pas à apparter non plus à un slogan vague, encore moins à une position opportuniste. Il est clair aujourd'hui que nous avons besoin d'un Etat qui œuvre ►►



► à mettre en place des chances égales garantissant un succès à l'ensemble de ses citoyens, soit en ce qui concerne leur santé, leur éducation ou leur demande de première nécessité. C'est l'Etat juste.

En tant que parti démocratique actif au sein de la société, la prochaine étape exige de nous non seulement la défense des principes, des valeurs démocratiques, ainsi que de l'action politique et institutionnelle responsable, mais aussi le renforcement de la maison itihadi et le développement de notre action partisane de façon à assimiler rationnellement les changements mondiaux et locaux ayant résulté suite à la propagation du Covid-19.

Oui, nous le disons sans aucune surcharge, notre choix socialiste et démocratique que nous avons tout le temps défendu, s'est avéré juste lors de cette crise sanitaire. L'unanimité des Itihadi(e)s s'est confirmée à travers l'adhésion responsable à la mobilisation nationale que nous vivons aujourd'hui.

Nous devons nous montrer, au sein du parti, vigilants et veiller à être au fait des changements en cours. De même que nous sommes tenus d'investir notre dynamique partisane reflétée par notre initiative d'ouverture, de réconciliation et de climat positif créée à travers la consolidation du dialogue interne et le ralliement des cadres et des compétences de la Gauche.

Nous devons veiller à poursuivre le dialogue entre l'ensemble des compétences du parti que nous avons lancé dans le cadre des Forums socialistes : « Forum du développement économique au Maroc : visions croisées » (18 décembre 2019 à Rabat), « Forum des libertés individuelles au Maroc d'aujourd'hui » (17 janvier 2020 à Fès), « Forum de la culture, un droit essentiel et un levier de développement » qui était prévu initialement le 14 mars 2020 à Tétouan mais qui a

été annulé à cause de la pandémie du nouveau coronavirus.

Nous allons poursuivre le dialogue entre toutes les potentialités itihadi, aussi bien celles qui sont au sein des organes du parti que celles qui n'y sont pas. Un dialogue qui nous permettra d'enrichir l'action de la Commission préparatoire du prochain Congrès. La réunion de la Commission verra la présence de toutes les compétences itihadi en vue d'élaborer une plateforme convenue qui représentera la vision politique et sociale de notre parti à l'étape post-corona.

L'initiative de la réconciliation et de l'ouverture n'est pas une fin en soi, mais constitue une voie pour soutenir la dynamique organisationnelle qu'a connue dernièrement notre parti, en se basant sur la feuille de route organisationnelle adoptée par le Conseil national (29 juin 2019) et la réunion des secrétaires des régions et provinces (20 septembre 2019).

Notre parti a pu mettre en œuvre les résolutions organisationnelles adoptées que ce soit au niveau de plusieurs organes régional, provincial et local du parti, ou au niveau des organisations et des secteurs parallèles du parti.

La Chabiba itihadia avait tenu son Conseil national le 28 septembre 2019 à Rabat, de même qu'une rencontre nationale des femmes itihadi avait eu lieu le 29 février 2020 à Rabat, suivie par d'autres dans différentes provinces dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la femme qui coïncide avec le 8 mars.

Plusieurs secteurs ont également déployé d'importants efforts au niveau de la restructuration de leurs instances. A cet effet, et après des années de gel, le Conseil national des enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire a eu lieu et le secteur a pu lancer un plan d'action au niveau

national. Se sont également réunis les secteurs des avocats, des professeurs universitaires, des ingénieurs, des pharmaciens, des commerçants et des professionnels, sachant que le secteur des commerçants et des professionnels a joué un rôle primordial dans l'amendement du projet de loi de Finances dans son aspect fiscal. De même que nous avons veillé à la tenue le 18 janvier 2020 du Conseil régional de l'Oriental qui avait débattu des différents aspects relatifs à la situation organisationnelle sur le plan régional, ainsi que de la mise en place d'une feuille de route organisationnelle concernant la prochaine étape. Il était aussi convenu de tenir, le 14 mars 2020 à Tétouan, une réunion similaire du Conseil régional de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, mais celle-ci a été reportée à cause de la pandémie du coronavirus.

Nous allons œuvrer pour la tenue des réunions des autres conseils régionaux en vue de débattre des conclusions des statistiques relatives aux résultats enregistrés par l'USFP lors des élections locales et législatives, et d'élaborer des propositions concrètes dans la perspective des prochaines élections, et ce avec le sérieux requis.

Dans la perspective de la tenue du Conseil national, devant avoir lieu au préalable le mois de décembre 2019 avant d'être ajourné du fait qu'il coïncidait avec le Colloque national d'Agadir, il a été de nouveau reporté en raison de la fin de l'année et des vacances scolaires.

Au courant de cette année, le Bureau politique s'est réuni à maintes reprises et avait décidé la tenue du Conseil national en mars. Les préparatifs avaient commencé, notamment l'examen du rapport du Bureau politique dont ce dernier m'avait confié la rédaction, mais nous avons été surpris par cette pandémie.

Pour cela, l'ensemble des organes du

parti, régional, provincial et local, en plus de tous les secteurs professionnels, sont tenus de s'adapter dans leur action avec les circonstances actuelles et de communiquer à distance afin de garantir la poursuite de la mobilisation des militantes et militants, et c'est ce que nous allons entreprendre au niveau du Bureau politique. Ces organes du parti doivent fournir à la direction du parti, d'une part, des informations portant sur les progrès enregistrés quant à l'application des résolutions organisationnelles en perspective des prochaines échéances, d'autre part, des propositions qu'ils considèrent appropriées en vue de garantir l'intégrité de l'opération électorale, et ce soit ce qui se rapporte aux lois, soit au découpage électoral, ainsi qu'à la procédure de candidature et du programme électoral local.

Ce qui requiert de tous les organes du parti la poursuite de l'ouverture, de l'élargissement de la base, de résoudre les différentes données relatives aux cartes, aux sections et aux sièges. Il est aussi demandé de poursuivre la restructuration des organes régionaux, provinciaux et locaux, ainsi que la structuration des secteurs professionnels et à davantage d'action de rayonnement et de mobilisation du parti.

En coordination avec le président du Conseil national, nous nous engageons à la tenue de ce Conseil dès que les conditions de la présence de l'ensemble des membres le permettent. J'attends de tous les Itihadi(e)s d'interagir avec cette contribution, de donner leurs points de vue à son sujet et de présenter des suggestions et des additifs qu'ils estiment en mesure de développer l'action de notre institution partisane et de préparer la plateforme de la Commission préparatoire que nous veillerons sur son élection et le coup d'envoi de ses travaux conformément aux règlements du parti dans le cadre des préparatifs du 11ème Congrès national de l'USFP.

Trois semaines de plus

Confinement pour tous !



Pas de surprise, le dispositif de confinement et l'état d'urgence sanitaire seront prolongés de trois semaines au-delà du 20 mai. En effet, si la situation pandémique dans le pays est stable et contrôlée, elle demeure néanmoins inquiétante au niveau de la propagation du Covid-19 et de l'apparition de nouveaux foyers de contamination, a indiqué hier Saad Dine El Otmani, chef du gouvernement, lors d'une séance parlementaire commune consacrée au «développement de la gestion du confinement pour l'après 20 mai».

Selon le chef du gouvernement, le Maroc compte aujourd'hui 467 foyers de contamination situés dans 10 régions et ayant entraîné l'infection de 3.800 personnes, soit 56% de la totalité des contaminations recensées. Il a précisé que 50% de ces foyers sont familiaux et 20% industriels. « Pas plus tard qu'hier, nous avons enregistré au niveau de la ville de Casablanca 99 contaminations dans trois foyers », a-t-il indiqué. Et de poursuivre : « C'est dans ce contexte que nous avons choisi de prolonger le confinement afin de ne pas anéantir les efforts entrepris par notre pays depuis l'apparition du Covid-19 au Maroc ».

Il a également révélé que les mesures et actions initiées par le Royaume ont permis de ralentir la vitesse de propagation de la maladie de 80% et d'éviter au pays la contamination de 3.000 à 9.000 personnes par jour, d'éviter 6.000 cas qui auraient nécessité de la réanimation et le

décès de 9.000 à 15.000 individus, soit 200 décès par jour. « Le confinement est dur à supporter et présente beaucoup de difficultés, mais il nous a permis de réaliser plusieurs acquis de grande importance. En effet, il nous a permis de contrôler le rythme de propagation de la pandémie, d'éviter l'épuisement de notre système de santé, de renforcer nos structures sanitaires, de consolider notre système de contrôle épidémiologique, de réaliser l'autosuffisance au niveau des produits de stérilisation et enfin de produire localement plusieurs matériels et équipements médicaux », a-t-il noté.

Cherchant à conforter une opinion publique en attente, depuis des semaines, d'une levée complète ou partielle du confinement, le chef du gouvernement a déclaré que cette décision a été le résultat de longs et intenses débats et que la solution idéale n'existait pas. L'Etat a fini donc par pencher du côté de la position des ministères de l'Intérieur et de la Santé en charge de la gestion de l'état d'urgence sanitaire et qui ont recommandé de le prolonger. Mais cette décision ne semble pas prendre en compte les régions considérées comme « bons élèves », où le Covid-19 n'existe pas ou que sa progression est fort lente. Selon Médias24, 30 provinces des 75 que compte le Maroc sont complètement en zone verte. Et au moins 10 autres ont 3 cas résiduels ou moins. Le taux de reproduction du virus, dans 7 régions, se situe entre 0 et 0,6. La ville de Chefchaouen a même enregistré

zéro cas. Prolonger le confinement pour ces régions est-il la meilleure manière de compenser les efforts de leur population ?

L'autre question et non des moindres a trait au sort des milliers de Marocains bloqués à l'étranger. Seront-ils prochainement rapatriés comme l'ont été les citoyens européens ? Saad Dine El Otmani n'a pas pipé mot. Peut-être que ces Marocains seront appelés de nouveau à s'armer de beaucoup de patience et de courage comme l'a laissé entendre l'entretien téléphonique entre le député M'jid El Guerrab et Nezha El Ouafi, ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger. Sur son compte Instagram, le député français a indiqué que la ministre lui a expliqué que l'Etat marocain est en train de mettre en œuvre les conditions optimales pour le retour et l'accueil de tous ses citoyens. Et que ce retard est dû à la situation mondiale actuelle qui demande du temps et des infrastructures très lourdes.

La même source a révélé que le nombre de ressortissants marocains et étrangers vivant au Maroc bloqués à l'étranger s'élève à 22.000 personnes.

Ce retard demeure, néanmoins, incompréhensible pour beaucoup de nos ressortissants bloqués vu que nos voisins tunisiens et algériens ont déjà procédé au rapatriement de leurs concitoyens et qu'ils poursuivent leurs efforts en vue de satisfaire toutes les de-

mandes. Selon les médias, un nouveau programme de vols pour le rapatriement des Tunisiens bloqués dans certains pays européens et arabes vient d'être annoncé par le ministère du Transport et de la Logistique.

De son côté, l'Algérie est en phase de préparation d'une deuxième opération de rapatriement. En effet, depuis le début du confinement, près de 10.000 Algériens ont été ramenés vers le pays et les derniers vols en date ont concerné 295 personnes bloquées aux Emirats arabes unis (EAU). Même des pays africains qui n'ont ni les ressources économiques, humaines, logistiques ou diplomatiques du Maroc ont d'ailleurs rapatrié ou entamé le rapatriement de leurs citoyens bloqués sous d'autres cieux !

Certaines catégories de population vulnérables comme les migrants pauvres ou ceux en séjour irrégulier n'ont pas non plus été évoqués par le chef du gouvernement. En effet, sur les 1,3 million de personnes qui ont bénéficié de la subvention directe versée par le Fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie du coronavirus, il n'y a eu aucun migrant. Idem pour les mesures d'accompagnement gouvernementales destinées à préserver le pouvoir d'achat des salariés des entreprises en difficulté face à l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie du Covid-19. Les migrants se retrouvent donc aujourd'hui sans ressources et livrés à eux-mêmes.

Hassan Bentaleb

Les dates du Baccalauréat annoncées

3 et 4 juillet pour la Littérature et l'enseignement originel et du 6 au 8 juillet pour les Sciences-techniques et le Bac professionnel

- Examen national normalisé du BTS du 13 au 16 juillet.
- Le CNAEM se déroulera les 11, 13 et 14 juillet
- Concours national commun pour accéder aux écoles d'ingénieurs du 16 au 18 juillet



La session ordinaire de l'examen national unifié du Baccalauréat 2020 se déroulera en deux pôles, les 3 et 4 juillet pour la Littérature et l'enseignement originel et du 6 au 8 juillet pour les Sciences-techniques et le Bac professionnel, a annoncé lundi le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement Saïd Amzazi.

Intervenant lors de la séance des questions orales à la Chambre des représentants, le ministre a souligné que les sujets des examens devront se limiter aux cours dispensés en présentiel avant la suspension des études, dans un souci de respect du principe d'égalité des chances.

Il a expliqué qu'il sera procédé à cet égard à la publication d'un cadre

référentiel qui fixe les matières sur lesquelles seront examinés les candidats, notant que les résultats de cette session seront annoncés le 15 juillet prochain.

La session de rattrapage aura lieu du 22 au 24 juillet pour toutes les branches confondues, tandis que les résultats finaux seront annoncés au plus tard le 29 juillet 2020, a ajouté le ministre.

Pour ce qui est de l'examen régional unifié de la première année du baccalauréat, il est prévu les 4 et 5 septembre 2020, a-t-il précisé, relevant que les sujets des examens se baseront sur les cours dispensés en présentiel jusqu'à la date de la suspension des cours.

S'agissant des autres niveaux scolaires, le ministre a indiqué que seules les notes des contrôles organisés jusqu'au 14 mars dernier se-

ront prises en compte, ainsi que les notes des examens locaux pour la 6ème année du primaire et la 3ème année du collège.

Le ministre a également annoncé que la session ordinaire de l'examen national unifié du Baccalauréat 2020 pour les candidats libres se déroulera selon la même programmation prévue pour les candidats scolarisés.

Il a souligné que les examens de la première année du baccalauréat pour les candidats libres se dérouleront les 1-er et 2 juillet et la session de rattrapage est prévue les 20 et 21 juillet.

L'examen régional normalisé du cycle collégial et l'examen provincial normalisé pour l'obtention du certificat des études primaires auront lieu les 25 et 26 septembre, a souligné le ministre.

Par ailleurs, le ministre a fait savoir que l'examen national normalisé du Brevet de technicien supérieur (BTS) au titre de la session 2020, est programmé du 13 au 16 juillet.

Le Concours national d'accès aux écoles de management (CNAEM) se déroulera les 11, 13 et 14 juillet et le Concours national commun pour accéder aux écoles d'ingénieurs est prévu du 16 au 18 juillet, a-t-il fait savoir, ajoutant qu'il ne s'agira que de concours écrits.

En préparation à la prochaine rentrée scolaire, les examens du Centre de formation des inspecteurs de l'enseignement, du Centre d'orientation et de planification de l'éducation, des centres régionaux (enseignants cadres des académies, cadres éducatifs et des professeurs qualifiés) sont programmés à partir du 20 juillet, a affirmé le ministre, notant que les affectations seront effectuées en août.

En outre, une plateforme spécialisée d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire a été mise en place, conformément au processus d'enseignement à distance, a-t-il fait savoir.

Pour ce qui est de la formation professionnelle, Saïd Amzazi a souligné que les examens de fin d'études seront organisés en septembre prochain pour les branches techniciens, techniciens spécialisés et la formation qualifiante.

Comme à l'accoutumée, les épreuves finales des filières de spécialisation et de qualification se tiendront en novembre 2020, après la passation des stages, a-t-il ajouté.

Le passage de la 1ère à la 2ème

année pour toutes les spécialisations sera déterminé exclusivement sur la base des notes des contrôles continus qui se sont déroulés en présentiel, a indiqué le responsable gouvernemental, relevant que les résultats seront annoncés vers la fin du mois de juillet.

Il a, également, été décidé d'organiser les concours d'accès des nouveaux candidats aux établissements de formation professionnelle pour les branches techniques et de qualification en septembre prochain, a-t-il précisé, notant que les thèmes des examens de fin d'études porteront sur les cours suivis durant la formation en présentiel.

En vue de préserver la santé de tous les candidats, des cadres éducatifs, administratifs et organisationnels, le ministère de tutelle a entrepris les mesures préventives sanitaires nécessaires. Il s'agit principalement de stériliser les structures dédiées aux examens plusieurs fois par jour, de fournir des masques de protection et des produits désinfectants et matériaux de mesure de température, de veiller au respect de la distanciation sociale, utiliser des salles ou espaces très vastes tels que certains complexes sportifs et de réduire le nombre de candidats dans chaque salle à 10.

Le département veillera aussi à la mise en place des mesures organisationnelles nécessaires lors de l'élaboration des épreuves, et à l'adaptation des épreuves pour les candidats en situation de handicap, ou encore veiller à l'hébergement, à l'alimentation et au transport des candidats bénéficiaires des services sociaux.

Examens à partir de mi-juillet pour les établissements supérieurs à accès limité, en septembre pour ceux à accès ouvert

Les examens de l'enseignement supérieur auront lieu en septembre dans les établissements à accès ouvert et à partir de mi-juillet pour les établissements à accès limité, avec adoption du principe de flexibilité dans l'organisation des épreuves, a indiqué, lundi à Rabat, le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Saïd Amzazi.

Le ministère a décidé d'adopter une flexibilité pour les établissements à accès limité ainsi que pour certaines filières sélectives, à savoir les licences professionnelles et les masters dans l'organisation des examens, à partir de mi-juillet, a-t-il affirmé lors de la séance hebdomadaire des questions orales à

la Chambre des représentants.

Le ministère a décidé d'opter pour de multiples formules d'évaluation, en raison du nombre limité d'étudiants faisant partie de ces établissements, a-t-il expliqué, ajoutant que cette décision intervient dans le cadre de l'indépendance pédagogique des universités, sur proposition de la conférence des présidents d'université et en concertation avec les syndicats.

"Il est possible pour ces établissements de reporter les examens de certains cycles et niveaux au mois de septembre prochain", a-t-il fait observer.

En ce qui concerne les examens dans les établissements à accès ouvert, Saïd Amzazi a souligné que l'organisation de ces derniers aura

lieu en septembre, compte tenu du nombre élevé d'étudiants et de la difficulté à gérer leur mobilité et leur hébergement dans les conditions actuelles d'urgence sanitaire.

Le ministre a, en outre, souligné que les étudiants peuvent discuter à distance leurs projets de fin d'études ainsi que leurs thèses de doctorat, en veillant au respect des mesures de prévention et de sécurité sanitaires, pour réaliser leurs travaux de recherche scientifique nécessaires.

Compte tenu des nouvelles dates de l'examen national pour la deuxième année du baccalauréat, l'organisation de tous les concours d'accès aux établissements d'enseignement supérieur a été reportée jusqu'à l'annonce des résultats de l'examen du bac-

calauréat, a-t-il noté.

S'agissant des étudiants marocains qui poursuivent leurs études à l'étranger, dans le cadre de la coopération internationale bilatérale entre le Maroc et certains pays, et qui ont regagné leur pays pendant les vacances scolaires et n'ont pas pu rentrer dans les pays où ils poursuivent leurs études en raison des mesures de confinement sanitaire instaurées à cause de la propagation de la pandémie, le ministre a souligné que son département s'est attelé, en coordination avec le ministère des Affaires étrangères et les ambassades des pays concernés, à leur organiser les examens au Maroc, en faisant la même chose pour les étudiants étrangers qui poursuivent leurs études au Maroc.

Le tissu associatif d'Aguerd fortement mobilisé contre le Covid-19



Le tissu associatif dans la commune d'Aguerd relevant de la province d'Essaouira s'est fortement mobilisé dans le cadre d'une campagne de solidarité en vue de venir en aide aux populations vulnérables et démunies, notamment en milieu rural, impactées par les effets socioéconomiques engendrés par la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

Ainsi, l'Association Tifaouine Ntoudert pour la promotion de la femme aguerdie a procédé, récemment, en coopération avec la collectivité territoriale et le concours de nombreux bienfaiteurs, à la distribution de quelque 240 paniers alimentaires au profit des habitants bénéficiaires dans plusieurs douars relevant de la commune d'Aguerd.

Dans une première phase, 75 paniers

alimentaires ont été remis à des habitants des douars d'Aït Ali, de Dhar, de Jmalat et d'El Bour, alors que 37 autres paniers ont été distribués au titre de la 2ème phase de cette opération au niveau des douars d'Azrou et d'El Mers.

Lors de la 3ème phase, il a été procédé à la livraison de 39 paniers alimentaires aux bénéficiaires dans les douars d'Ibachtatene, d'Id Naoum et d'Idaouzamene,

tandis que 90 paniers alimentaires ont été remis aux bénéficiaires au niveau des douars d'Imarirene, de Laadamna et de Bouzama.

Cette action, qui s'inscrit dans le cadre de la consolidation des différentes initiatives humanitaires pour la promotion de la culture de solidarité et la réalisation d'un développement humain durable, a bénéficié notamment à des veuves, à des femmes divorcées et à des personnes à besoins spécifiques ainsi qu'aux ménages démunis ou à revenus limités à l'échelle du territoire de la commune.

Menée en étroite coordination avec les autorités locales, cette opération s'est déroulée dans le strict respect des mesures préventives et de précaution en vue d'endiguer la propagation de la pandémie de Covid-19, dont la distanciation sociale et le port obligatoire des masques de protection.

A cette occasion, une campagne a été menée auprès de la population des douars visités pour mieux les sensibiliser aux risques du nouveau coronavirus et les inciter à se conformer strictement aux mesures préventives en vigueur pour la protection de leur santé et à respecter les conditions d'hygiène.

Cette initiative, qui a suscité un écho très favorable dans les rangs des bénéficiaires, reflète l'esprit d'entraide qui anime l'ensemble des composantes de la société marocaine et vient consacrer la culture de solidarité portée par SM le Roi Mohammed VI conformément aux nobles valeurs et préceptes de l'Islam.

Partenariat avec l'UNFPA pour une réponse urgente à la pandémie

Le Fonds des Nations unies pour la population au Maroc, représenté par Luis Mora et qui célèbre son 45ème anniversaire de présence au Maroc, et le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports ont signé à Rabat un plan de travail annuel au titre de l'exercice 2020. Cet accord vise le renforcement des programmes à destination de la jeunesse, de l'enfance et de la jeune fille, notamment dans les domaines de la protection et de la sensibilisation sanitaire.

Ce partenariat vise la promotion du débat public sur les questions de la santé et du bien-être des générations montantes, notamment à travers l'organisation d'un Youth Talkshow national. Afin de renforcer la résilience sanitaire et hygiénique, la phase VII de l'opération SALAMA sera lancée au profit des pensionnaires des centres de protection de l'enfance (CPE) et des jeunes filles bénéficiaires des foyers féminins, à travers la distribution de kits pour l'hygiène individuelle et de kits institutionnels d'urgence pour les CPE.

L'UNFPA appuie 150 pays, dont le Maroc, dans la collecte des données démographiques à même de comprendre leurs tendances et de développer des politiques permettant d'assurer un développement durable et inclusif. L'UNFPA est aussi l'agence de l'ONU en charge des questions de santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale et les soins de santé maternelle. Il est aussi l'un des principaux organismes onusiens chargés de faire progresser l'égalité des sexes et de lutter contre la violence basée sur le genre. L'UNFPA s'associe aussi aux jeunes pour les aider à prendre part aux décisions qui les concernent et renforcer leur capacité à faire progresser les droits fondamentaux et les questions de développement.

4060 opérations de désinfection dans la province de Khénifra

Un total de 4060 opérations de désinfection ont été effectuées par les services du bureau d'hygiène communal (BHC) de Khénifra, et ce dans le cadre des efforts visant à juguler la propagation de la pandémie de Covid-19.

Ces vastes opérations de stérilisation et de désinfection ont été menées en partenariat avec le conseil provincial et les communes de la ville, et en étroite coordination avec les institutions et administrations publiques de la ville.

Au niveau des ressources humaines mobilisées à cet effet, une équipe composée d'un médecin, de deux infirmiers et de 8 techniciens, en plus de 100 bénévoles répartis entre 22 communes de la province ont veillé à la réussite de ces opérations de manière quotidienne selon des normes médicales moyennant plusieurs équipements et matériaux de désinfection dans les communes d'El Kebab, de

Khénifra et d'Aguelmous.

Dans une déclaration à la MAP, le chef de la division du bureau d'hygiène communal, Yassine Ouadi, a expliqué que les opérations de désinfection se poursuivent au niveau de la province de Khénifra, notant que les matériaux de stérilisation utilisés sont en général les

matériaux bactéricides approuvés et autorisés par le ministère de la Santé.

Plusieurs équipes de désinfection ont été mobilisées aux entrées et aux sorties de la province pour la stérilisation des voitures des nouveaux entrants dans le strict respect des normes de sécurité sanitaire



Arrestation

La Direction générale de la surveillance du territoire (DGST) annonce que la Brigade nationale de la police judiciaire a procédé dimanche à l'interpellation de quatre individus, dont un officier de police relevant de la Direction régionale de la DGST à Tanger, pour leurs liens présumés avec des réseaux internationaux de trafic de drogue et de psychotropes et divulgation du secret professionnel, complicité, corruption et dissimulation de personnes recherchées.

Les perquisitions et opérations de recherche se poursuivent afin d'interpeller tous les complices et de saisir tous les revenus issus de ces activités criminelles, ajoute-t-on.



Retraites anticipées

La Caisse interprofessionnelle marocaine de retraite (CIMR) a annoncé que les pensions de retraite du mois de mai 2020 seront réglées par anticipation avant l'échéance habituelle, et ce à partir de mercredi prochain.

"Afin de passer la fête de l'Aïd Al Fitr dans les meilleures conditions, la CIMR a décidé de régler par anticipation les pensions de retraite du mois de mai 2020 avant l'échéance habituelle et ce à partir du mercredi 20 mai", indique la CIMR dans un communiqué.

En cas de besoin, la CIMR invite ses allocataires à adresser leurs demandes d'information par mail à l'adresse retraite@cimr.ma ou par téléphone au 05.22.42.48.88.

De même, la caisse rappelle que les informations de paiement sont consultables sur le service en ligne CIMR-DIALCOM.

Marrakech prépare son déconfinement

Si Marrakech est, de l'avis de tout Marocain ou étranger, une ville pleine de vie, de jour comme de nuit, avec une effervescence et un foisonnement d'activités dans les divers domaines, une chose est certaine : un retour à une vie normale d'avant pandémie de Covid-19 dans la cité ocre n'est pas pour demain.

Retrouver dans la première destination touristique du Royaume la "vie d'avant" la crise sanitaire induite par cet ennemi "invisible" nécessitera, bel et bien, du temps et une batterie de mesures proactives, notamment en termes de distanciation sociale, de sécurité sanitaire et de gestion des espaces publics et de la mobilité, durant la période post-Covid.

Un déconfinement qui, selon les opinions et attentes des spécialistes, des experts, et des différentes parties concernées, devra se faire de manière progressive.

C'est dans ce sillage que les autorités de la ville impériale et l'ensemble des intervenants et acteurs institutionnels ainsi que la société civile sont à pied d'oeuvre, depuis quelques semaines déjà, afin d'anticiper tous les scénarios envisageables, l'objectif ultime étant de garantir une meilleure gestion de la période post-confinement.

Partant de sa vocation en tant que fédératrice de toutes les initiatives nécessitant l'implication de tous, la wilaya de la région de Marrakech-Safi a déclenché une dynamique vertueuse en vue de fédérer les énergies et engager une réflexion collective et structurée dans le cadre d'un débat constructif, qui évoque non seulement les spécificités et problématiques de la situation actuelle, mais aussi l'aspect prospectif, avec ses contraintes et défis qui exigent la recherche de solutions créatives et innovantes pour mieux s'adapter à la période post Covid-19.



Un Forum "Marrakech post Covid-19", prévoyant une série de panels et d'ateliers de réflexions et d'échanges, a été donc lancé avec pour finalité la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés par les modalités du post-confinement, notamment de l'usage des espaces publics et de la question de mobilité.

Il s'agit d'une démarche participative et inclusive réunissant aussi bien les acteurs institutionnels, les élus que la société civile, avec pour objectif la réflexion et la concertation autour des modalités du déconfinement pour anticiper les scénarios et améliorer l'usage des espaces publics, des transports et de la mobilité, entre autres.

La méthodologie adoptée est très précise de manière à

permettre la canalisation de toutes les interventions selon une stratégie unifiée, fondée sur trois axes essentiels, a affirmé le wali de la région, Karim Kassilahlou, qui s'exprimait lors du premier webinaire ayant ouvert ce cycle de visioconférences et de panels prévus dans le cadre de cet ambitieux Forum.

Le premier axe, a-t-il expliqué, concerne la protection, notamment la prévention et la sécurité sanitaire, alors que le 2ème porte sur la relance des secteurs économiques et sociaux dans la perspective de garantir un nouveau décollage.

Quant au 3ème axe, a-t-il poursuivi, il est inhérent à l'innovation à travers l'élaboration de nouvelles solutions et outils d'intervention.

Conformément à cette approche, a-t-il indiqué, quatre

ateliers interactifs à distance ont été organisés en partenariat avec plusieurs intervenants et acteurs, dont le premier a porté sur le lancement d'une étude générale sur Marrakech post Covid-19, par l'Université Cadi Ayyad et le Centre régional d'investissement, alors que le 2ème a concerné l'Initiative Challenges, organisée par EBF (Emerging Business Factory) et ses partenaires.

Le troisième atelier interactif a été lancé, en parallèle, par la CGEM Marrakech-Safi, avec comme axe central l'examen des questions relatives aux secteurs économiques et les perspectives de la garantie de leur continuité et relance durant la période post Covid-19, ainsi que la présentation de nouvelles solutions innovantes, a-t-il rappelé, notant que le 4ème

atelier a été initié par le Conseil régional du tourisme et ses partenaires et concerne la promotion du secteur touristique. Et d'enchaîner que le cinquième atelier interactif, dont la coordination des travaux a été confiée à l'Agence urbaine de Marrakech (AUM), porte sur la thématique des espaces publics qui soulève plusieurs défis à tous les niveaux.

Un tel dialogue serein et sérieux entre les acteurs concernés grâce à l'échange d'idées sur la question cruciale du déconfinement et les mécanismes d'intervention proactive ne peut que garantir une gestion des plus efficaces et des plus optimales des espaces publics et un cadre intelligent pour une meilleure mobilité au sein de la ville ocre lors de la période post Covid-19.

L'INDH souffle sa quinzième bougie sous le signe de la mobilisation contre le coronavirus



L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) a alloué des allocations financières à titre exceptionnel et mis à disposition l'ensemble de ses centres, ses ressources humaines et ses moyens logistiques dans le cadre d'une série d'actions de soutien destinées à atténuer les effets de l'épidémie du coronavirus au niveau des différentes préfectures et provinces du Royaume.

L'anniversaire du lancement par Sa Majesté le Roi Mohammed VI de l'INDH, célébré le 18 mai, coïncide cette année avec les mesures préventives adoptées par les autorités marocaines pour lutter contre la pandémie de Covid-19.

Sous le signe: "Tous unis et mobilisés pour atténuer les réper-

cussions de la pandémie du coronavirus et poursuivre le processus de développement du capital humain", l'INDH a entrepris une multitude d'initiatives à la mesure des circonstances exceptionnelles dictées par la conjoncture actuelle.

A cet égard, l'INDH s'est engagée à allouer des allocations financières à titre exceptionnel et à utiliser tous ses centres, ressources humaines et moyens logistiques pour prendre un ensemble de mesures visant à atténuer les effets de l'épidémie de Covid-19 au niveau des préfectures et des provinces.

En parallèle, un programme télévisé éducatif quotidien à destination des enfants du préscolaire, est diffusé sur certaines chaînes du pôle public.

Au cours de l'année écoulée,

l'INDH a lancé une série d'initiatives. Dans ce cadre, SM le Roi a inauguré la première plateforme des jeunes Argana pour l'écoute et l'orientation, une initiative qui s'inscrit dans le cadre du programme III de l'INDH "Amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes".

Cette plateforme se veut un espace pour aider les jeunes à réaliser leurs aspirations et ambitions, en leur fournissant divers outils qui leur permettent de stimuler leur esprit entrepreneurial et de faciliter leur accès au marché du travail, leur assurant ainsi une meilleure intégration socioéconomique.

La même année, les premières Assises nationales du développement humain ont été organisées à

Skhirat sous le thème "Développer la petite enfance, un engagement envers l'avenir". Ces assises ont été marquées par la tenue de plusieurs ateliers axés sur divers aspects de la petite enfance, ainsi que des panels ayant regroupé de nombreux chercheurs et académiciens marocains et étrangers.

Les travaux de ces Assises ont réuni plus de 500 participants représentant des institutions et instances nationales et internationales, la société civile, les collectivités territoriales et le secteur privé. De même, un Hackathon sur la petite enfance a été organisé sur l'ensemble du territoire du Royaume en amont des Assises, avec la participation de 600 concurrents.

Par ailleurs, plus de 640 comités territoriaux de développement humain ont été créés sous leur nouvelle forme (12 comités régionaux, 83 comités provinciaux et 545 comités locaux de développement humain), afin de mettre en œuvre le principe de bonne gouvernance. Ainsi, les collectivités territoriales assument chacune, selon leurs missions, leur rôle de diagnostic territorial, de planification, de programmation et de mise en œuvre des projets, en plus de la préparation de 545 diagnostics participatifs, dont les résultats ont permis la programmation des projets réalisés en 2019.

D'autre part, l'INDH a organisé, au cours de la même année, des ateliers en faveur des différents acteurs nationaux et internationaux afin d'étudier et de définir le concept de toutes les composantes structurelles de l'Indice de développement humain (IDH) et de l'Indice de capital humain

(ICH), qui ont permis l'élaboration de concept-notes qui ont été diffusés dans toutes les provinces et préfectures du Royaume.

Dans le même contexte, le principe de contractualisation avec des partenaires et associations de premier plan a également été activé, en particulier dans le domaine de l'enseignement préscolaire, du soutien scolaire et de l'axe "santé et nutrition maternelle et infantile", pour lequel une campagne nationale a été organisée en vue de sensibiliser à l'importance de la petite enfance.

Un accord tripartite a été, par ailleurs, conclu entre l'INDH, le ministère de la Santé et l'UNICEF, pour établir un système de santé communautaire visant à réduire le taux de mortalité chez les mères, les nouveau-nés, les nourrissons et les enfants, et pour lutter contre les retards de croissance et la malnutrition.

L'INDH a également élaboré une nouvelle stratégie de communication pour la phase III de l'Initiative, à travers la mise à jour de son site web, ainsi qu'en créant ses propres pages sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube, Twitter) dans le but de déployer de nouveaux mécanismes de proximité. Le nombre de followers de l'INDH est estimé à 35.480, avec une audience de 7.913.196.

L'INDH a également assuré le suivi de la mise en œuvre effective des programmes de la phase III. Des visites de terrain ont été organisées avec notamment la participation aux travaux du Comité local de développement humain d'Imilchil en compagnie d'une délégation d'experts internationaux.

L'OMLCTE commémore les attentats du 16 mai

Pour que l'on n'oublie pas et pour que cette tragédie ne se répète plus

L'Observatoire marocain de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme a commémoré les tristes événements des attentats du 16 mai 2003 qui avaient secoué la ville de Casablanca.

L'Observatoire a placé cette commémoration sous le slogan « Pour que l'on n'oublie pas et pour que cette tragédie ne se répète pas ».

A cet effet, l'OMLCTE a émis un communiqué dans lequel il réitère ce qui suit :

-Condamner la mentalité takfirite et appeler à l'action pour diffuser une culture de tolérance religieuse.

-Appeler à la propagation d'une culture des droits de l'Homme et de la citoyenneté à tous les niveaux de l'enseignement et dans la société.

-Faire face à l'exploitation de la reli-

gion à des fins politiques, appeler à une révision complète des orientations officielles éducatives, culturelles, médiatiques et religieuses en vue de rejeter la mentalité takfirite et élaborer des projets pédagogiques se basant sur l'analyse scientifique et rationnelle.

-Réitérer la revendication d'œuvrer pour garantir la justice et l'égalité et garantir le droit à tous à la participation à la vie économique, sociale et politique.

-Faire de la tolérance une nécessité sociétale et sociale.

-Appeler l'ensemble des instances, des institutions et des composantes de la société civile à déployer davantage d'efforts pour consolider la société de tolérance et d'ouverture, et considérer la famille et l'école comme étant des piliers devant

contrer la violence et l'extrémisme.

-Respecter les droits économiques, sociaux et culturels des citoyens à même

d'avoir une vie digne devant les éloigner de la culture de la violence et de l'extrémisme.





Dans le sud du Yémen, la mortalité en hausse suggère une propagation du Covid-19



Face à une importante hausse de la mortalité enregistrée récemment à Aden, ONG et professionnels de santé s'inquiètent d'une propagation du nouveau coronavirus dans cette grande ville du sud du Yémen en guerre, en l'absence de statistiques fiables sur la pandémie.

Fin avril, le comité chargé de la lutte contre la maladie Covid-19 au ministère yéménite de la Santé a annoncé les premiers cas de contamination dans le pays, dont la majorité ont été recensés à Aden, ville de 550.000 habitants déjà frappée par des foyers de dengue, malaria ou chikungunya.

Le service des Affaires civiles, chargé de délivrer les certificats de décès, y fait actuellement état quotidiennement de dizaines de décès.

Pour la seule journée de samedi, Aden a connu "plus de 80 décès causés par différentes épidémies", a précisé à l'AFP Saddam al-Haidari, un médecin travaillant dans un hôpital public d'Aden.

Si les différentes sources ne peuvent établir avec certitude que cette hausse est liée au nouveau coronavirus, l'ONG Save the Children

évoque clairement la pandémie.

"Nos équipes sur le terrain voient des gens, respirant lourdement et s'effondrant même, être renvoyés des hôpitaux. Ces gens meurent parce qu'ils ne peuvent pas recevoir le traitement qui les sauverait", s'alarme Mohammed Alshamaa, directeur des programmes de l'ONG Save The Children au Yémen.

Pour Yasser Bamalleh, docteur à l'hôpital public Al-Joumouriah, l'heure est grave: "Nous sommes face à une catastrophe à Aden."

"On luttait déjà contre la dengue ou la chikungunya (...) avec une mortalité en baisse", rappelle-t-il à l'AFP. "Mais le taux de mortalité a augmenté avec la propagation du nouveau coronavirus."

Contrôlée par des séparatistes revendiquant l'indépendance du sud du pays, Aden n'observe pas de confinement. Les tests de dépistage à la maladie Covid-19 sont inexistantes, tout comme les mises en quarantaine de personnes malades.

Des campagnes de désinfection ont eu lieu, mais faute d'être bien équipés, les hôpitaux ont cessé d'admettre les patients présentant des symptômes semblables à ceux de la maladie et les médecins ont déserté leur poste, selon plusieurs témoignages de personnels de la santé.

Dans un communiqué où elle cite des responsables locaux, Save the Children a fait état jeudi de la mort en une semaine de quelque 385

personnes présentant des symptômes semblables à ceux du nouveau coronavirus.

Trois médecins sont morts récemment, a précisé au quotidien local Al-Ayyam M. Jamil, sans donner cependant les causes de leur décès. Dans l'hôpital privé Al-Kubi, les consultations sont passées de 150 par jour il y a quelques semaines à plus de 400 actuellement, avec des équipes réduites, confie le directeur de l'établissement Yasser al-Nassiri.

Parmi les patients qui affluent, beaucoup présentent des symptômes proches de la maladie Covid-19, selon lui.

"Le conflit entre le gouvernement et le Conseil de transition du sud (STC - séparatiste qui a proclamé l'autonomie du Sud fin avril) ainsi que les combats à Abyane compliquent la situation", indique à l'AFP M. Nassiri, en référence à une province mitoyenne de celle d'Aden, où s'affrontent les forces des deux camps.

Le Yémen est déjà en proie à une guerre meurtrière depuis 2014 entre les rebelles Houthis, soutenus par l'Iran et qui contrôlent plusieurs régions du pays dont la capitale Sanaa, et le gouvernement appuyé par la coalition menée par l'Arabie Saoudite à partir de 2015.

Ce conflit a provoqué la pire crise humanitaire dans le monde, selon les Nations unies, et suscité l'effondrement des infrastructures sanitaires locales.

Compilé par l'AFP à partir de chiffres fournis par le gouvernement et les rebelles, le bilan de la nouvelle épidémie s'élevait dimanche à 124 cas d'infection et 19 morts dans l'ensemble du pays.

Mais ces chiffres sont largement sous-estimés, affirme M. Bamalleh,

car "la grande majorité des cas suspects ne sont pas testés" au virus à Aden et ailleurs en raison des faibles capacités de dépistage.

Seule une mobilisation internationale en faveur d'Aden peut enrayer la progression de la maladie, souligne ce médecin.

Le Mont Fuji fermé cet été

Le Mont Fuji, volcan le plus connu du Japon, sera fermé cet été aux randonneurs pour prévenir la propagation du nouveau coronavirus, ont annoncé lundi les autorités. La préfecture de Shizuoka, qui abrite le plus haut sommet du pays (3.776 m), a annoncé qu'elle allait fermer trois des quatre principales voies d'accès. Le sentier Yoshida, quatrième itinéraire et le plus populaire pour gravir le Mont Fuji, sera également fermé, avait auparavant annoncé la préfecture voisine de Yamanashi.

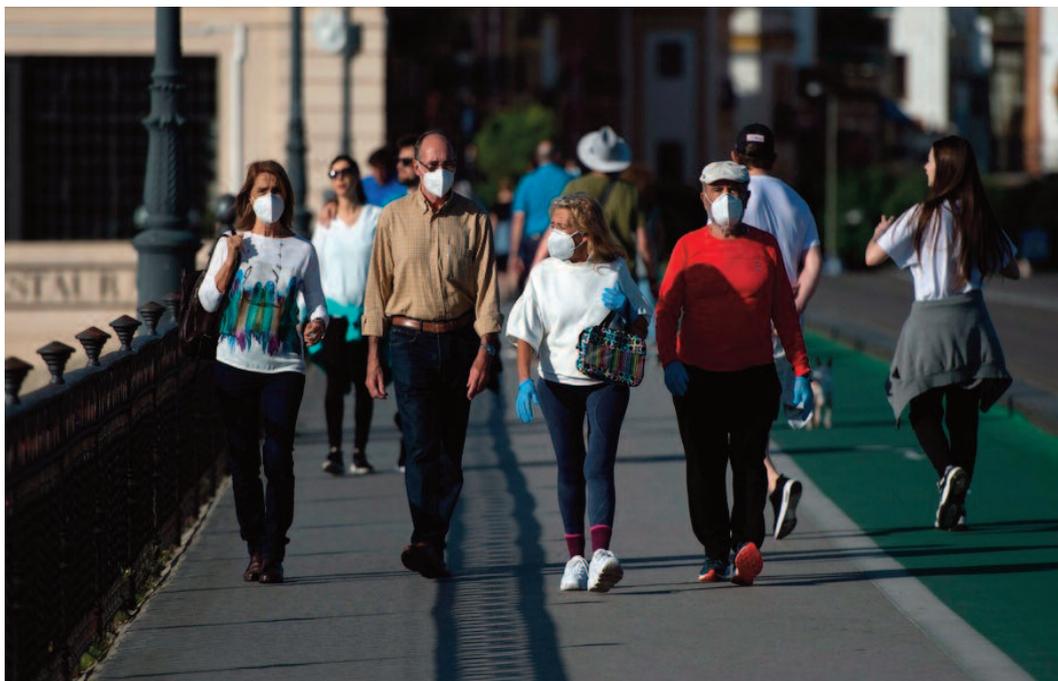
"Les sentiers ouvrent en été mais cette année nous les garderons fermés du 10 juillet au 10 septembre", ce qui correspond à la saison pour l'ascension du Mont Fuji, a expliqué à l'AFP un responsable de la préfecture de Shizuoka. "Nous prenons cette mesure afin d'éviter toute propagation du coronavirus".

Ce sera la première fois que les sentiers d'accès au célèbre volcan relevant de cette préfecture seront fermés au moins depuis qu'elle en a pris la gestion en 1960, a-t-il ajouté. Les refuges installés le long des quatre sentiers resteront également fermés. Inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, le Mont Fuji est situé à une centaine de km au sud-ouest de Tokyo d'où il est clairement visible. Il a accueilli environ 236.000 grimpeurs l'an dernier, selon son site officiel.

L'ascension de ce volcan majestueux peut être difficile en raison du terrain mais aussi de l'encombrement fréquent des sentiers. Un proverbe japonais assure qu'"il est insensé de ne pas escalader une fois le Mont Fuji, mais il est insensé de l'escalader deux fois".

Le Japon est pour le moment plus épargné par la pandémie de Covid-19 que certains pays d'Europe ou les États-Unis, avec 16.000 cas confirmés et 749 décès. L'état d'urgence mis en place début avril y a été levé la semaine dernière dans la majorité des régions mais reste en place dans les grandes villes comme Tokyo et Osaka.

L'Europe poursuit son déconfinement



Les "espressos" de retour en terrasse en Italie, la basilique Saint-Pierre et l'Acropole qui rouvrent: l'Europe a franchi lundi une nouvelle étape dans son déconfinement au moment où l'OMS doit se réunir pour débattre de la pandémie qui a fait plus de 313.000 morts à travers la planète. Partout dans le monde, les tentatives pour relancer des économies asphyxiées se multiplient, même si le coronavirus progresse, notamment au Brésil, en Inde ou en Afrique du Sud, et que rode le spectre d'une deuxième vague.

En Italie, un des pays les plus endeuillés par la pandémie partie de Chine fin 2019, et le premier à avoir adopté un confinement total de sa population, l'heure est enfin venue de déguster un café en terrasse.

Un moment "positif", savourez Elena Quercia, une bijoutière romaine, attablée sur une placette près du Campo dei Fiori pour déguster un café et une pâtisserie avec des amis, malgré un temps maussade.

Un peu plus loin, Raimondo Ricci, le patron du San Eustachio Il Caffè, accuse pour plaisanter son serveur d'avoir perdu la main après plus de deux mois d'inactivité: "Il ne sait plus ce qu'il fait!". Autres symboles forts: la basilique Saint-Pierre au Vatican, fermée depuis le 10 mars, ainsi que l'Acropole d'Athènes ont également solennellement rouvert lundi.

Partout, des mesures de distanciation sociale sont en vigueur pour tenter d'éviter un rebond de la pandémie avant la découverte d'un hy-

pothétique vaccin. Dans ce contexte, les 194 pays de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) doivent se réunir virtuellement à Genève à partir de 10h00 GMT afin de débattre de la réponse internationale à la pandémie.

Malgré l'escalade des tensions entre Washington et Pékin, les pays espèrent adopter par consensus une résolution portée par l'UE et demandant un "processus d'évaluation" des mesures prises par l'organisation face à la pandémie. De nombreux chefs d'Etat et de gouvernements et de ministres doivent prendre la parole à l'occasion de cette réunion, qui doit s'achever mardi.

Le président français Emmanuel Macron et la chancelière allemande Angela Merkel doivent pour leur part donner une conférence de presse à 15h00 GMT pour présenter une "initiative franco-allemande", alors que les 27 peinent à s'entendre sur une réponse commune face à la crise économique. Celle-ci fait rage à travers la planète, menaçant les moyens de subsistance de centaines de millions de travailleurs, selon l'Organisation internationale du travail (OIT).

Troisième économie mondiale, le Japon a confirmé lundi être entrée en récession, comme plusieurs pays avant lui. Il a également annoncé fermer l'emblématique Mont Fuji aux randonneurs en raison du coronavirus. Aux Etats-Unis, le patron de la banque centrale, Jerome Powell, a estimé que la chute d'activité se situerait "facilement dans les 20 ou 30%", et que le chômage

pourrait culminer à 20 ou 25%, dans un pays où la protection sociale est limitée. Il a toutefois pointé des "différences fondamentales" avec la Grande Dépression des années 30, les Etats étant selon lui mieux armés pour faire face à la crise.

Dans ce pays, les trois géants de l'automobile devaient reprendre la production lundi. Mais l'inquiétude reste grande sur les chaînes de montage où il est difficile de garder ses distances et d'éviter la propagation du coronavirus. Le président américain Donald Trump plaide pour un rapide "retour à la normale". Il a dit dimanche espérer revoir bientôt des matches de golf avec "des milliers de spectateurs sans masques et presque les uns sur les autres". Très hostile aux mesures de confinement, le président brésilien Jair Bolsonaro a salué dimanche des centaines de ses partisans au mépris des règles de distanciation sociale, et sans un mot pour les quelque 16.000 morts du Covid-19 dans le pays.

L'Inde, à l'inverse, a prolongé jusqu'à fin mai les mesures de confinement en vigueur depuis fin mars. Elle enregistre sa plus forte augmentation du nombre de cas quotidiens depuis le début de la crise. Les autorités de ce pays de 1,3 milliard d'habitants ont cependant évoqué des assouplissements pour "faciliter les activités économiques".

Comme l'Italie et la Grèce, plusieurs autres pays ont également poursuivi leur déconfinement lundi. Certains collégiens français ont retrouvé les bancs de l'école, mais

seulement dans les régions les moins touchées par l'épidémie. En Belgique, où c'est également la rentrée, Paul Leblanc, proviseur d'un lycée d'Ixelles, près de Bruxelles, a accueilli ses élèves avec l'air du film Star Wars. "C'est une rentrée masquée", a-t-il rappelé. Du Portugal à l'Azerbaïdjan en passant par le Danemark, l'Irlande ou l'Allemagne, plusieurs autres pays européens ont rouvert lundi restaurants, cafés et terrasses, dont les fameux Biergarten, les brasseries en plein air de Bavière. Les Allemands avaient déjà eu le privilège ce week-end de retrouver leur "Fussball" avec la reprise du championnat national, la Bundesliga, première du genre à reprendre en temps de pandémie. Mais à huis clos.

Une reprise largement commentée dans le monde entier. "Wunderbar" ("merveilleux"), a titré en allemand le journal britannique Mirror on Sunday. Mais en Allemagne, comme en France voisine ou aux Etats-Unis précédemment, la multiplication de foyers de coronavirus dans des abattoirs pose question. A New York, un parc de Brooklyn s'est doté de cerceaux géants permettant aux gens de s'allonger dans l'herbe tout en respectant la distanciation sociale. Au Canada, une habitante pense avoir trouvé le moyen de faire un câlin à sa mère en toute sécurité, grâce à une bâche en plastique qu'elle a dotée de quatre manches. "Je me suis dit qu'elle ne recevait pas de câlins et qu'on devait vraiment faire quelque chose", explique cette inventeuse, Carolyn Ellis.

News

Russie



La Russie, deuxième pays dans le monde en nombre de cas détectés du nouveau coronavirus, a réussi à "arrêter la croissance" des nouvelles infections, a estimé lundi le Premier ministre tout en qualifiant la situation de "compliquée".

"La situation liée au coronavirus dans le pays reste compliquée mais nous pouvons tout de même constater que nous avons réussi à arrêter la croissance de la morbidité", a déclaré lors d'une réunion gouvernementale retransmise à la télévision Mikhaïl Michouline, lui-même malade du Covid-19.

Slovénie

La Slovénie va finalement ouvrir progressivement sa frontière aux européens, après avoir dans un premier temps annoncé une levée plus large des restrictions de déplacement liées à la pandémie du nouveau coronavirus.

"A part pour les citoyens slovènes et des résidents, la frontière ouvrira progressivement", a écrit dans une directive dimanche soir le gouvernement slovène, qui entend passer des accords bilatéraux en fonction de l'évolution de la maladie chez ses voisins.

Vendredi, la Slovénie avait annoncé vouloir ouvrir sa frontière à tous les habitants de l'Union européenne, contraignant uniquement les voyageurs extra-européens à une quarantaine.

L'Autriche voisine a annoncé l'ouverture de sa frontière aux pays voisins le 15 juin, à l'exception de la Slovénie et de l'Italie, ce dernier pays étant particulièrement touché par la pandémie.

La semaine dernière, le gouvernement slovène avait annoncé la levée d'une grande partie des restrictions à partir de lundi: réouverture des centres commerciaux et des hôtels jusqu'à 30 lits, notamment.

La Slovénie, qui compte 2 millions d'habitants et partage aussi une frontière avec l'Italie, enregistrait lundi 1.466 cas de contamination au coronavirus et 104 décès.

Finance participative au Maroc

Vers un système fiscal clair et adapté

Horizons



Depuis son introduction en tant qu'instrument alternatif à la finance conventionnelle, la finance participative est devenue la nouvelle tendance au Maroc.

Résistant à la crise de 2008, ce choix trouve sa légitimité dans sa logique éthique fondée sur le droit musulman. Le partage des gains et des pertes, l'interdiction des intérêts débiteurs et créditeurs, la sincérité et la transparence sont les principes fondamentaux de la finance participative.

Ce nouveau mode de financement a été confronté à plusieurs contraintes : outre celles de liquidité, l'inexistence d'un cadre fiscal adapté qui respecte ses spécificités.

A travers les lois de Finances 2017, 2018, 2019 et 2020, le législateur marocain a mis en place un dispositif fiscal adapté en vue de pallier les lacunes (double imposition impactant le prix de commercialisation, absence de texte pour certains produits, etc.)

Partant de ce constat, on peut dire que la fiscalité était la dernière carte à jouer en vue de boucler la mise en place d'un système financier participatif au Maroc.

A l'instar des autres banques, les résultats des banques participatives sont soumis à l'impôt sur les sociétés qui n'est que le résultat comptable majoré des charges non déductibles, minoré des produits non imposables fiscalement et du déficit des années antérieures dans la limite de quatre (4) ans multipliés

par 37% (bien entendu, si IS théorique > Cotisation minimale). Un tel taux s'explique en fait par la marge bénéficiaire importante dégagée et l'insignifiance des charges subies comparativement à celles du secteur secondaire à titre d'exemple.

Quant aux revenus des certificats de Sukuk des personnes morales, ils sont considérés comme des revenus de placement et sont donc soumis à la retenue à la source qui s'élève à 20 %. En outre, l'article 6 du code général des impôts exonère les produits financiers provenant des certificats de Sukuk (exonération en matière d'impôt retenu à la source). Pour ce qui est des personnes physiques, la loi fiscale est aujourd'hui claire. Lesdits revenus sont considérés comme des revenus de capitaux mobiliers et sont soumis à la retenue à la source qui se chiffre à 30 % (à l'exclusion des personnes ayant le RNR/RNS). Il est à signaler qu'avant, les spécialistes en la matière avaient du mal à les apprécier. En fait, ils avaient deux hypothèses : la première les considère comme professionnels et la deuxième comme capitaux mobiliers. Concernant la TVA, le législateur est lucide : Aux termes de l'article 91 du CGI 2020, les produits provenant des opérations de titrisation pour l'émission des certificats de Sukuk par les fonds de placement collectif en titrisation sont exonérés sans droit de déduction.

En outre, les banques sujettes sont dans l'obligation d'envoyer une lettre recommandée dans les mêmes règles de l'art des banques conventionnelles à l'inspecteur de l'impôt contenant les revenus des certificats de Sukuk versés ainsi que les autres produits de placement à revenu fixe avant le 1er avril de chaque année. Une telle obligation s'explique par la volonté de l'administration fiscale de déceler les contribuables ayant la mauvaise foi.

Par ailleurs, l'article 159 du code général stipule que la retenue à la source est imputable et donne droit à restitution nonobstant la nature du contribuable (personne physique ou morale). Le même article prévoit l'obligation d'opérer la retenue à la source au profit du TGR. (principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables publics).

Au-delà des Sukuk, le CGI encadre même les produits Mourabaha et Ijara. Dans ce sens, la rémunération de la Mourabaha et la marge locative de l'Ijara sont déductibles dans la limite de 10 % du revenu global imposable (comme le cas des intérêts). La même rémunération et marge s'incorporent dans le coût d'acquisition dans le cas de la détermination du profit foncier net. En outre, ces opérations bénéficient du taux réduit de la TVA de 10 % qui se base sur le montant de la marge locative pour le produit Ijara et la rémunération pour

le produit Mourabaha (même imposition pour Salam et Istisna). Les produits en question n'ouvrent pas le droit aux banques de récupérer la TVA. Le droit de déduction est transféré à l'acquéreur pour ne pas fausser le jeu de la TVA (Article 105). En matière de droits d'enregistrement, les opérations sont soumises aux taux de 4 % voire 5 % selon la nature de l'opération commerciale ou financière.

Comme toute autre compagnie d'assurance, les bénéfices fiscaux des assurances Takaful sont soumis aux taux de 37 %, abstraction faite donc du concept de « la Faculté contributive ». En outre, leurs contrats ne sont pas soumis au fisc : ils font l'objet d'une imposition au taux de 14 % au titre de la taxe des contrats d'assurances intégrée dans le livre III du code général des impôts en 2019, idem pour la TSAV. In fine, les banques participatives au Maroc doivent profiter d'une fiscalité allégée avec des taux préférentiels comme c'est le cas du secteur hôtelier ou encore industriel pour qu'elles soient un levier de croissance, un élan pour le modèle du développement qui s'est essouffé et une locomotive de la régionalisation avancée impulsée par le Souverain.

Par Ayoub Haddi

*Etudiant chercheur en système fiscal marocain
Master MSTCF
ENCG de Settat -
Université Hassan 1er*

La performance hebdomadaire de la Bourse de Casablanca en nette baisse

La Bourse de Casablanca a clôturé la période allant du 11 au 15 mai 2020 en nette baisse, ses deux principaux indices, Masi et Madex, cédant respectivement 1,09% et 1,13%.

Au terme de cette semaine, le Masi, indice global composé de toutes les valeurs de type action, s'est situé à 9.413,67 points, ramenant ainsi sa performance annuelle à -22,66%, et le Madex, indice compact composé des valeurs cotées au continu s'affichait à 7.632,28 point pour une performance annuelle de -23,06%.

Quant aux indices internationaux, le FTSE CSE Morocco 15 a abandonné 0,96% à 8.343,61 points portant sa performance depuis janvier à -23,01% et le FTSE Morocco All-Liquid a reculé de 1,15% durant cette semaine à 8.045,37 points, sa performance annuelle ressort ainsi à -23,43%.

Concernant l'indice de référence Environnement, Social et Gouvernance (ESG) "Casablanca ESG 10", il a chuté de 1,99% à 691,51 points portant à -27,44% sa performance annuelle, rapporte la MAP.

Sur le plan sectoriel, 11 compartiments des 24 représentés à la cote casablancaise ont terminé la semaine dans le vert, signant des performances allant de 4,74% pour celui de "Boissons" à 0,30% pour le compartiment "Services aux collectivités".

À la baisse, l'indice sectoriel "Transport" a lâché 4,95%, ceux des "Sociétés de financement & Autres activités financières" et "Loisirs & Hôtels" ont accusé des pertes respectives de 3,73% et 3,54%.

La capitalisation boursière s'est chiffrée à plus de 487,57 milliards de dirhams (MMDH), tandis que le volume global s'est élevé à plus de 415,40 millions de dirhams (MDH).

Durant cette période, les meilleures performances hebdomadaires ont été l'œuvre de S.M Monétique (+10,63%), Managem (+9,74%), M2M Group (+6,75%) et Société des boissons du Maroc (+6,02%).

En revanche, BMCI (-5,88%), CDM (-5,81%), Delatré Levivier Maroc (-5,67%) et Eqdom (-5,56%) ont signé les plus fortes baisses.

Sur le podium des valeurs les plus actives de la semaine figurent Attijariwafa Bank (32,53%), Itis-salat Al-Maghrib (9,12%), Sodep-Marsa Maroc (6,72%) et Label Vie (5,89%).

Forte hausse des importations des céréales à fin avril



Les importations des céréales ont atteint 3,5 millions de tonnes MT à fin avril 2020, a annoncé l'Agence nationale des ports (ANP) relevant un accroissement de 38% par rapport à la même période un an auparavant.

En effet, « les ports spécialisés dans le traitement de ce trafic (Nador, Casablanca, Jorf Lasfar, Safi et Agadir) ont assuré le transit de 3,5 millions de tonnes marquant ainsi un fort rebond de 38% en comparaison avec la même période de l'année écoulée », a indiqué l'ANP.

Selon l'autorité de régulation du système portuaire marocain, cette activité a été marquée par une forte concentration aux ports de Casablanca et Jorf Lasfar qui ont traité respectivement 54% et 22% du trafic global des céréales, a-t-elle indiqué dans un communiqué rendu public la semaine dernière.

Souignons en outre que les cadences de manutention au port de Casablanca ont marqué un fort rebond de 23%, avec un rendement moyen de 10.000 tonnes/navire/jour, contre environ 8.100 tonnes/navire/jour durant la même période de l'année écoulée, a noté l'agence ajoutant que ces cadences pouvaient atteindre jusqu'à 13.000 tonnes/navire/jour au niveau des terminaux spécialisés.

En dépit des performances observées au niveau de ses services et des résultats jugés plus que satisfaisants, l'ANP a cependant estimé que « le processus de transit por-

tuaire des céréales aurait pu atteindre des performances plus importantes avec une mobilisation et une réactivité positives de l'ensemble des acteurs de la filière ».

Quoi qu'il en soit, elle a affirmé que, grâce aux mesures opérationnelles mises en place pour fluidifier le transit portuaire et à la mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés, les ports nationaux ont tout de même permis d'assurer la continuité d'approvisionnement du Royaume en cette denrée stratégique dans les meilleures conditions.

Ainsi, malgré des circonstances difficiles, « le trafic portuaire des céréales a connu un niveau exceptionnel en termes de volumes traités et de nombre de navires céréaliers reçus par les ports », a-t-elle affirmé.

Au niveau mondial, rappelons que l'Indice Fao des prix des céréales a légèrement baissé au cours du mois d'avril dernier. « Il avoisinait les 164,0 points en moyenne en avril, soit un niveau légèrement inférieur à celui du mois de mars », avait annoncé tout dernièrement l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (Fao), indiquant toutefois qu'il reste supérieur de près de 4,0 points (2,4%) à sa valeur d'avril 2019.

Dans le même temps, les prix mondiaux du blé et du riz ont fortement augmenté alors que ceux du maïs ont enregistré de leur côté une forte chute, selon les chiffres publiés par l'organisation.

En effet, suite aux restrictions temporaires à l'exportation appliquées au Vietnam puis aussitôt annulées, les prix mondiaux du riz ont connu un accroissement de 7,2% depuis mars, avait constaté la Fao notant que ceux du blé se sont accrus de 2,5%, face à des prévisions indiquant que le quota des exportations en Russie serait rapidement atteint.

Pour leur part, les prix des céréales secondaires (y compris le maïs) ont parallèlement connu une baisse de 10%, avait noté l'agence.

Souignons également que,

selon les premières prévisions de la FAO concernant l'offre et la demande mondiales de blé pour la saison commerciale 2020/21, « la production mondiale devrait s'élever à 762,6 millions de tonnes, non loin du niveau enregistré en 2019, avec des prévisions faisant état de récoltes moins importantes dans l'Union européenne, en Afrique du Nord, en Ukraine et aux Etats-Unis, qui permettront presque de compenser des récoltes plus importantes en Australie, au Kazakhstan, en Russie et en Inde ».

Dans son Bulletin sur l'offre et la demande de céréales, publié le même jour, la FAO a indiqué que « l'utilisation mondiale de blé en 2020/21 devrait demeurer stable avec des augmentations attendues au niveau de la consommation alimentaire qui compenseront les réductions à des fins alimentaires et industrielles ».

La même source relève que « d'ici la fin des saisons de culture en 2021, les stocks de blé devraient augmenter de 274,5 millions de tonnes suite à une hausse attendue des stocks en Chine tandis que dans le reste du monde, les stocks mondiaux devraient baisser de près de 5 pour cent pour atteindre leurs plus bas niveaux depuis 2013 ».

Souignons que la FAO a également anticipé une production abondante de maïs cette année en Argentine, au Brésil et en Afrique du Sud où les récoltes devraient bientôt commencer.

Alain Bouthy



Les ports spécialisés ont assuré le transit de 3,5 millions de T, soit un bond de 38% en comparaison avec la même période de 2019

Hausse des produits de la pêche côtière et artisanale commercialisés à Safi

Les produits de la pêche côtière et artisanale commercialisés au niveau du port de Safi ont enregistré, durant les trois premières semaines du mois du Ramadan, une hausse de 84% par rapport à la même période de l'année écoulée.

Selon des données de l'Office national des pêches (ONP), les produits de mer commercialisés au niveau du port de Safi ont affiché durant ce mois sacré qui coïncide cette année avec le confinement et l'état d'urgence sanitaire, une hausse de 84% en valeur (23,434 MDH) et 190% en poids (7,048 tonnes), comparativement à la même période de l'année dernière (9,917 MDH en valeur pour 2,368 tonnes).

Les captures de sardine arrivent en tête avec une hausse de 98% en valeur, soit 19,213 MDH et 195% en poids avec 6.864 tonnes, suivies du poisson blanc avec une hausse de 41% en valeur (3,376 MDH) et 102% en poids (117 tonnes), précise la même source,

relevant que les céphalopodes ont affiché la même tendance haussière, soit 150% en valeur (438.000 DH) et 163% en poids (13 tonnes).

Les prises de crustacés ont, de leur côté, enregistré une baisse de 24% au niveau de la valeur (187.000 DH) et une hausse de 6% en poids (3 tonnes), selon la même source.

Le port de pêche de Safi est l'un des points les plus dynamiques de commercialisation des produits de la mer du Maroc. En dépit du confinement et de l'état d'urgence sanitaire, l'activité y bat son plein.

Le secteur de la pêche, rappelle-t-on, constitue un pilier de l'économie locale, dans la mesure où il pourvoit plus de 50.000 emplois directs et indirects.

La flotte de pêche au niveau du port de Safi se compose de 1.319 unités, dont 64 sardiniers, 83 chalutiers, 217 palangiers et 955 barques "Flouka".

Baisse de l'actif net sous gestion des OPCVM à fin avril

L'actif net sous gestion des Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) a enregistré une baisse de 2,34% à fin avril dernier, passant de 476,13 milliards de dirhams (MMDH) à fin mars, à 464,98 MMDH, indique l'Association des sociétés de gestion et fonds d'investissement marocains (ASFIM).

Cette baisse est expliquée par la décollecte nette de près de 10 MMDH qui a concerné principalement les OPCVM OMLT, précise l'ASFIM dans sa lettre mensuelle d'information du mois d'avril.

À fin avril, les OPCVM OCT ont enregistré la meilleure performance mensuelle avec +0,25% tandis que les OPCVM Actions ont affiché la plus basse performance avec -5,81%.

Concernant les performances annuelles, les OPCVM OCT ont eu la meilleure performance avec +0,82% alors que les OPCVM Actions ont eu une performance négative de -22,94%.

Quant au nombre d'OPCVM actifs, il est passé de 483 à 484 avec la création d'un OPCVM Diversifié (Horizon Distriper) géré par Sogecapital Gestion.

Une production record de betteraves sucrières attendue à Béni Mellal- Khénifra

Une production record estimée à un million de tonnes de betteraves sucrières est attendue dans la région Béni Mellal-Khénifra au titre de la campagne agricole en cours, soit un taux de rentabilité de 78 tonnes/hectare et des revenus d'environ 500 millions de dirhams, a indiqué la direction régionale de l'agriculture.

Dans une interview à la MAP, le directeur régional de l'agriculture de Béni Mellal-Khénifra, Hssain Rahaoui, a expliqué que depuis le lancement du Plan Maroc Vert, la filière betteravière a connu un essor important au niveau de la ré-

gion BMK en ligne avec les objectifs tracés par le Plan Agricole Régional (PAR) à l'horizon 2020, notant que le taux de rendement de cette filière au titre de la saison agricole 2017-2018 a atteint 78 tonnes par hectare.

En ce qui concerne les revenus de la chaîne de betterave dans la région, le directeur régional de l'agriculture a souligné que la filière betteravière a un rôle de premier plan à jouer dans le développement de l'économie locale et régionale dans la mesure où elle favorise la création d'environ 2,5 millions de jours ouvrables, soit 650 MDH de dépenses commerciales. En plus du soutien d'autres secteurs indirects et la garantie de l'emploi permanent pour une trentaine d'entreprises chargées de la distribution de matériels de production et de 23 autres spécialisées dans les services agricoles.

Cette filière a connu un important développement grâce aux mesures prises dans le cadre du Plan Maroc Vert et aux nombreuses mesures initiées par le comité technique régional du sucre, notamment des projets d'irrigation localisée et les recherches effectuées sur cette filière par la DRA, ainsi que la numérisation du domaine agricole de cette filière, a soutenu M. Rahaoui.

Ces résultats sont aussi le fruit du contrat-programme établi par le



ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, qui est centré en partie sur une action participative entre tous les acteurs du secteur avec à la clé un appui méticuleux aux producteurs, notamment dans les domaines relatifs à l'irrigation localisée, à la mécanisation du processus technique de la filière betteravière et à la numérisation de toutes les données liées à la chose agricole dans la région.

Au sujet de la saison betteravière 2019/2020, une superficie de 15.000 hectares de betteraves sucrières dans la région a été réalisée nonobstant les contraintes ayant caractérisé le déroulement de la saison en cours, notamment la baisse

des ressources en eau en début de saison et l'irrégularité des précipitations, s'est félicité le responsable régional.

Dans le cadre des préparatifs précédant la campagne de récolte des betteraves sucrières, qui coïncide cette année avec des conditions sanitaires exceptionnelles, à savoir le déclenchement de la pandémie du Covid-19, le comité technique régional de sucre a pris toutes les mesures techniques, organisationnelles et de précaution pour assurer le déroulement de la saison de récolte dans de bonnes conditions, a fait observer M. Rahaoui.

Il convient de noter que les premiers résultats accompagnant la

saison de récolte des betteraves à sucre qui a été officiellement lancée le 3 mai courant affichent jusque-là des performances importantes, a-t-il dit, indiquant qu'une superficie de 800 hectares a été cultivée avec un taux de rentabilité de 64 tonnes/hectare.

Le responsable a également évoqué le développement et la valorisation de nombre de filières agricoles (olives, agrumes, amandes, grenades, pommes, viandes rouges, produits laitiers), mettant l'accent sur l'importance d'autres projets transversaux comme le programme national d'économie d'eau d'irrigation et l'aménagement des périmètres agricoles.



Le taux de rendement de la filière au titre de la saison agricole 2017-2018 a atteint 78 tonnes par hectare

Le dirham s'apprécie de 0,23% face à l'euro

Le dirham s'est apprécié de 0,23% par rapport à l'euro et de 0,89% vis-à-vis du dollar, au cours de la période allant du 07 au 13 mai, indique Bank Al-Maghrib (BAM).

Au cours de cette période, aucune opération d'adjudication n'a été réalisée sur le marché des changes, précise BAM dans son dernier bulletin des indicateurs hebdomadaires, ajoutant qu'au 08 mai, les réserves internationales nettes (RIN) se sont établies à 278,6 milliards de dirhams (MMDH) en baisse de 0,6% d'une semaine à l'autre et en

progression de 19,9% en glissement annuel.

Bank Al-Maghrib a injecté, au cours de la même semaine, un montant de 24,3 MMDH sous forme d'avances à 7 jours sur appel d'offres, relève le bulletin, ajoutant que tenant compte des injections de 49,9 MMDH sous forme d'opérations de pension livrée, de 14 MMDH dans le cadre du programme de soutien au financement de la TPME et de 2,8 MMDH au titre des opérations de swap de change, l'encours global des interventions ressort à 91 MMDH, rapporte la MAP.

Durant cette période, le taux interbancaire s'est situé à 2,00% en moyenne et le volume quotidien des échanges à 4 MMDH, fait savoir la même source, notant que lors de l'appel d'offres du 13 mai (date de valeur le 14 mai), Bank Al-Maghrib a injecté un montant de 27 MMDH sous forme d'avances à 7 jours.

Sur le marché boursier, le MASI s'est déprécié de 3,8%, portant ainsi sa contre-performance depuis le début de l'année à 24%, souligne le bulletin, précisant que cette évolution hebdomadaire reflète la

baisse des indices sectoriels des "banques" de 7%, des "bâtiments et matériaux de construction" de 5,6% et des "télécommunications" de 3,4%. En revanche, les indices des secteurs de l'"immobilier" et des "boissons" ont affiché des hausses respectives de 4,8% et de 3,7%, poursuit BAM.

Pour ce qui est du volume global des échanges, il s'est établi à 426,8 millions contre 712,7 MDH une semaine auparavant. Sur le marché central actions, le volume quotidien moyen a atteint 84 millions, après 177,4 MDH.



Et si la Botola ne devait pas redémarrer ?

Libé a calqué sur le championnat les différents scénarii envisagés à travers le monde

La Fédération nigérienne de football (FENIFOOT) a annoncé par le biais d'un communiqué l'annulation pure et simple de la saison 2019-2020 dans le cadre de la lutte contre le coronavirus dont 904 cas ont été recensés pour 698 guérisons et 54 décès. Résultat, les équipes qualifiées en Ligue des champions et en Coupe de la Confédération seront reconduites pour les prochaines compétitions interclubs de la CAF. La FENIFOOT a également décidé qu'il n'y aura ni promotion ni relégation.

Contrairement au championnat allemand qui a repris ses droits ce week-end et à huis clos, le Niger est l'un des rares pays dans le monde et quasiment le seul en Afrique, jusqu'à présent, à avoir décidé de ne pas aller au terme de la saison actuelle, comme c'est le cas aux Pays-Bas, en Belgique et plus récemment en France. L'arrêt d'une saison implique forcément des perdants et des gagnants. Libé a calqué sur la Botola les différents scénarii envisagés à travers le monde.

Scénario 1 : Saison blanche

Gagnants : RBM et IRT
Perdants : WAC, MCO et FUS

Outre l'instauration de play-offs pour déterminer le champion, les relégations et les promotions, l'annulation de la saison est un scénario qui a longtemps eu pour ardent défenseur, en France, le président de l'Olympique Lyonnais Jean-Michel Aulas avant que ce dernier ne se rende à l'évidence et se plie au scénario voté par le comex de la LFP (voir ci-dessous). Si Aulas a véhémentement défendu cette issue, c'est parce

que son équipe, 7ème cette saison, avait fini sur le podium en 2018-2019 et donc était qualifiée pour la LDC. Dans le cas où ce scénario serait privilégié au Maroc, on comprendrait que le FUS et le MCO se sentent floués. Respectivement 2ème et 3ème avant la suspension de la Botola, ils auraient pu se mêler à la course aux compétitions continentales.

Au lieu de cela, en cas de saison blanche, le Raja serait qualifié pour la C1 alors qu'il n'occupe que la 6ème place au moment de l'arrêt du championnat. Mais faut dire aussi qu'avec cinq matchs en retard, il aurait pu recoller à son rival honni le WAC qui est en pole position. Là où il n'y a pas de doute sur le bienfait d'un tel scénario, c'est du côté de Béni Mellal, où le RBM local, lanterne rouge, se dirigeait tout droit vers la seconde division. Division où deux clubs historiques sont en bon chemin pour retrouver l'élite, le MAS (1er) et le Chabab Mohammedia, son dauphin. Leur frustration n'en sera que plus grande.

Scénario 2 : Saison arrêtée à la mi-championnat

Gagnants : RSB et MCO
Perdants : FUS et Raja

Afin de calquer ce scénario sur une Botola où toutes les équipes n'ont pas joué un nombre de matchs égal, nous avons décidé de désigner la date du 12 février dernier comme représentant la mi-championnat. Toutes les équipes ayant joué 15 rencontres moins celle qui devait opposer le DHJ au Raja. Si ce scénario devait être choisi, le Wydad serait champion et qualifié en LDC en compagnie de la RSB. Le MCO, quant à

R	Équipe	J	V	N	D	BP	BC	DB	Pts
1	Wydad Casablanca	18	11	3	4	31	16	+15	36
2	FUS Rabat	20	9	8	3	24	18	+6	35
3	MCO Oujda	19	9	7	3	24	16	+8	34
4	RSB Berkane	18	8	8	2	19	15	+4	32
5	FAR Rabat	20	9	4	7	26	21	+5	31
6	Raja Casablanca	15	8	4	3	21	14	+7	28
7	MAT Tetouan	19	7	7	5	19	14	+5	28
8	Difaa El Jadida	18	6	7	5	18	16	+2	25
9	Yousseoufia Berrechid	19	7	3	9	26	33	-7	24
10	Renaissance Club Zemzama	19	6	5	8	28	24	+4	23
11	Rapide Club Oued Zem	21	5	8	8	18	18	0	23
12	OCK Khouribga	20	5	8	7	18	24	-6	23
13	Olympic Club de Safi	19	3	12	4	17	19	-2	21
14	Hassania Agadir	18	4	5	9	19	25	-6	17
15	Ittihad Tanger	20	3	6	11	11	29	-18	15
16	Raja Beni Mellal	19	1	5	13	10	27	-17	8

lui, retrouvera les joutes africaines via la Coupe de la Confédération. Le Raja ne serait qualifié à aucune compétition continentale. L'Ittihad de Tanger serait relégué tout comme le Raja de Béni Mellal.

Scénario 3 : Saison arrêtée à la 21ème journée (+ quotient)

Gagnants : Raja et MCO
Perdants : FUS et RSB

Comme à la 21ème journée toutes les équipes n'ont pas joué le même nombre de rencontres encore une fois, un quotient peut être appliqué comme ce fut le cas en France. Le classement au quotient s'effectue selon le rapport entre le nombre de points

pris et le nombre de matchs disputés. Une fois appliqué pour compléter la 21ème journée, le Wydad trônera toujours sur le championnat avec 42 points. Mais c'est surtout le classement de ses poursuivants qui sera chamboulé. Avec 1.86 points par match en moyenne, le Raja monterait à la seconde position et validerait son ticket pour la LDC (39,16 points). Le MCO gardera sa place sur le podium et sera qualifié pour la Coupe de la CAF (37,51 points) devant de seulement quelques dixièmes de points la RSB (37,31 points). Le FUS sera éjecté du podium. Dans le bas du classement, rien ne changera pour l'IRT et le RBM. La relégation sera leur destinée dans ce scénario.

Chady Chaabi

Le Dijon FC espère conserver Mendyl



« Si on ne peut pas garder Hamza Mendyl dans l'équipe, il faudra trouver un latéral gauche ». Peggy Lyindula, le nouveau directeur sportif du Dijon FC n'a pas caché dans les colonnes du quotidien sportif de référence "L'équipe", sa volonté de conserver le latéral gauche marocain, mais pas à n'importe quel prix. Prête sans option d'achat contre la coquette somme de 500.000 euros par le club allemand de Schalke 04, Hamza Mendyl avait rejoint le club bourguignon l'été dernier.

En manque de temps de jeu sur les bords du Rhur, le gaucher de 22 ans revenait ainsi dans un championnat qui ne lui était pas inconnu, après avoir porté le maillot du LOSC entre janvier 2016, en provenance de l'Académie Mohammed VI, et août 2018, quand il a posé ses valises en

Bundesliga. Une expérience plus que mitigée dans un club en manque de stabilité, où il n'a pas vraiment eu sa chance, sanctionnée par neuf petits matchs disputés.

Maintenant que la Ligue 1 a baissé le rideau à cause de la crise sanitaire actuelle, avec un maintien à la clé pour le Dijon FC, la direction sportive bourguignonne planche sur les contours de l'effectif pour la saison prochaine. Et de toute évidence, Hamza Mendyl fait partie des plans de Peggy Lyindula. Malgré un hiver chaotique où il a accumulé les pépins physiques pour ne jouer qu'un match sur trois, le Marocain aux origines ivoiriennes a su remonter la pente pour devenir un titulaire indiscutable après la trêve hivernale, tout comme son compatriote et pendant côté droit Fouad Chafik. Sans oublier Naïf Agured, auteur au mois de mars de performances remarquées

avant de se blesser.

Nul doute que Hamza Mendyl se sent bien dans ce club à l'esprit familial où il ne risque pas d'être dépaycé en présence de ses coéquipiers en équipe nationale. Mais pour continuer l'aventure, un terrain d'entente doit être trouvé entre Dijon et Schalke 04. Selon « TransfertMarkt », la valeur marchande du latéral gauche de 22 ans était de 7 millions d'euros en décembre 2018 et 4 millions d'euros en juin 2019. Aujourd'hui, sa valeur a chuté à un peu moins de 3 millions d'euros. Une somme dans les cordes des finances du FC Dijon d'autant que l'entraîneur, Stéphane Jobard, apprécie particulièrement la vivacité, l'explosivité et l'allant offensif du Marocain. Est-ce que ce sera suffisant pour conclure un deal avec Schalke 04 ? L'avenir nous le dira.

C.C

Le Bayern s'impose à Berlin

Les entraînements par "petits groupes" autorisés en Liga



Le Bayern Munich a réussi son retour à la compétition en s'imposant face à l'Union Berlin (2-0), dimanche en clôture de la 26e journée du championnat d'Allemagne.

Après deux mois sans jouer, les coéquipiers de Thomas Müller ont fait le travail dans un match globalement maîtrisé. Robert Lewandowski a d'abord transformé un penalty obtenu par Leon Goretzka en première période.

Le Polonais a atteint la barre des 40 buts toutes compétitions confondues cette saison, pour la cinquième année consécutive. La seconde mi-temps n'a pas été très animée mais les Français se sont montrés. Sur un

corner de Kimmich, Benjamin Pavard a fait le break en fin de rencontre pour sceller la victoire de son équipe. Kingsley Coman est quant à lui entré à la 73e minute pour montrer qu'il n'avait rien perdu de sa vivacité.

Le Bayern conserve sa place de leader et 4 points d'avance sur son dauphin, Dortmund. L'Union Berlin est toujours 12e. Dans l'autre rencontre de la journée, Cologne a concédé le nul sur sa pelouse face à Mayence (2-2).

Reprise des entraînements en Espagne

La Liga, instance qui gère le football professionnel en Espagne, a donné, dimanche,

son feu vert aux équipes pour entamer les entraînements par de "petits groupes" à partir de ce lundi.

Les clubs sont actuellement en mesure de passer des séances individuelles aux entraînements par de petits groupes en vertu des recommandations des autorités sanitaires, a confirmé le président de La Liga, Javier Tebas.

Le "plan de désescalade" progressif tracé par le gouvernement espagnol autorise des groupes de 10 joueurs au maximum, ce qui permet à toutes les équipes de passer à des entraînements collectifs, a précisé Tebas dans l'émission +El Partidazo de Movistar+.

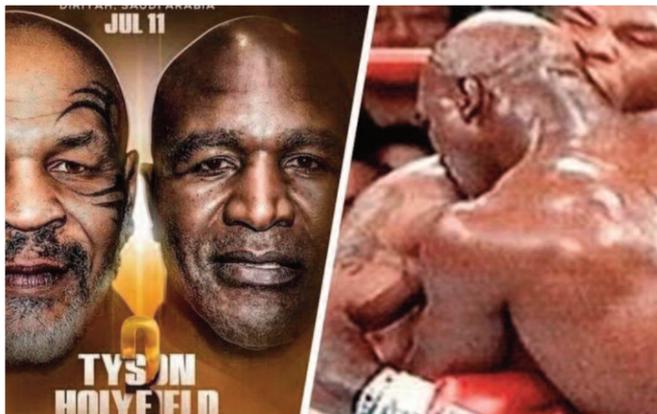
"C'est une décision ministérielle. C'était

très important que toutes les équipes puissent s'entraîner de la même manière", a-t-il ajouté, notant que même les clubs se trouvant dans des régions où les phases de déconfinement sont inférieures, comme le Real Madrid, l'Atlético Madrid ou le FC Barcelone, pourraient s'entraîner par de petits groupes.

Les clubs du championnat espagnol, suspendu depuis la mi-mars à cause du coronavirus, ont repris l'entraînement individuel à partir du 8 mai, avec un maximum de six joueurs sur le terrain en simultané.

La Liga prévoit la reprise des compétitions le 12 juin après l'obtention des autorisations du ministère espagnol de la Santé.

Holyfield évoque des discussions avec Tyson pour un combat exhibition



Lancien boxeur Evander Holyfield a affirmé que des discussions existaient avec Mike Tyson pour un combat exhibition, qui serait le troisième entre les deux

ex-rois des lourds, même si aucun "accord n'a été trouvé".

"Son camp a parlé au mien et nous n'avons pas encore trouvé un accord solide,

mais on va dans cette direction", a déclaré Holyfield à la radio The 3 Point Conversion. "Si ça se fait, alors ce n'est pas un problème. Il se trouve que (Tyson) faisait quelque chose et que je faisais moi aussi quelque chose. Quand j'en ai parlé aux gens, ils m'ont vu travailler et ils nous ont en quelque sorte rapprochés. Tout doit être réuni, mais cela ne me dérange pas si nous faisons quelque chose comme ça", a-t-il ajouté.

Dimanche est apparue sur Twitter une affiche annonçant la tenue d'un "Tyson-Holyfield 3" le 11 juillet à Diriyah en Arabie Saoudite, là où le Britannique Anthony Joshua a récupéré ces ceintures WBA, IBF, WBO des lourds face à l'Américain Andy Ruiz en décembre. Mais il n'est fait mention d'aucun promoteur ou chaîne de télévision, comme c'est généralement le cas en guise d'officialisation.

En attendant, ces derniers jours les cinquagénaires ont exprimé leur intention de remonter sur le ring et diffusé des vidéos les montrant à l'entraînement. Tyson, 53 ans, faisant montre de puissance et de vitesse dans

ses enchaînements hargneux, ponctués d'un "Je suis de retour" menaçant. Holyfield, 57 ans, prononçant ces mêmes mots, plus calmement, après des extraits où on le voit aussi taper et sauter à la corde.

Si une amitié est née entre eux après leur retraite, leur rivalité fut mémorable dans les années 1990 ponctuée par deux victoires pour Holyfield. La première le vit ravir la ceinture WBA de son adversaire par arrêt de l'arbitre au 11e round, au terme d'un combat épique. La seconde fut rocambolesque, Tyson ayant été disqualifié après la 3e reprise, après avoir mordu l'oreille gauche d'Holyfield, excédé par ses coups de tête.

La perspective d'un troisième affrontement, certes sans enjeu mais inédit pour cette tranche d'âge, aurait l'allure d'un revival pour la catégorie-reine qui bénéficie actuellement d'un grand regain d'intérêt, avec les duels entre Tyson Fury et Deontay Wilder. Le premier avait spectaculairement détrôné le second pour le titre WBC en février, après un nul lors de leur premier combat.

Libé *Ramadan*

Les savants de l'Islam

Ibn Tufayl *Le médecin et le philosophe*



Abu Bakr Mohammed ben Abd-el-Malik ben Tufayl el-Qaïci, dit Ibn Tufayl, est un philosophe andalou, astronome, médecin, mathématicien, mutazite et mystique soufi. Il est né en 1110 à Wadi-Asch et mort en 1185 à Marrakech.

Biographie

Ibn Tufayl exerça la médecine à Grenade (alors dans le Califat almohade) puis fut secrétaire provincial. Plus tard, il devint médecin du calife Abu Yaqub Yusuf à Marrakech et assumait le rôle de protecteur d'Ibn Roshd (Averroès) qu'il encourageait à commenter Aristote. Ibn Roshd décrit plus tard comment Ibn Tufayl l'encourageait dans cette entreprise :

Abou Bakr ibn Tufayl me convoqua un jour et me dit qu'il avait entendu le Commandeur des Croyants (le Calife) se plaindre de la complexité des modes d'expression d'Aristote - ou celui des traducteurs - et la difficulté résultante de compréhension de ses idées. Il dit que si l'on pouvait trouver un bon interprète pour ces livres, capable de les clarifier après les avoir soigneusement maîtrisés lui-même, les gens auraient plus de facilité

à les comprendre. Ibn Tufayl m'a dit : "Si vous avez l'énergie pour une telle entreprise, allez-y. Je suis confiant que vous pouvez, parce que je vois que vous êtes sincère et je sais à quel point vous êtes brillant et dédié à ce que vous faites. Seul mon grand âge et les responsabilités de mes fonctions (mon engagement à une autre tâche que je pense encore plus vitale) me gardent de le faire moi-même".

Auteur de l'œuvre médicale et philosophique, où l'on discerne l'influence de l'encyclopédie du Xe siècle des Ikhwan al-safa ("Frères de la sincérité", en arabe), il est également l'auteur d'un récit philosophique Hayy ibn Yaqzan (littéralement: Vivant fils du conscient).

Hayy Ibn Yaqzan

Il s'agit d'un traité philosophique et mystique ancré dans la pensée d'Avicenne et soufi, sous forme de roman allégorique. Le livre est également fortement ancré dans la pensée néoplatonicienne et aristotélicienne.

Le livre met en scène un enfant, vivant seul sur une île déserte au niveau de l'Équateur. Cet enfant qui n'a ni père ni mère connus, est élevé par une gazelle. Il

s'éveille seul à la connaissance du monde puis à la connaissance de Dieu. Hayy vient finalement en contact avec la civilisation et la religion "codifiée" quand il rencontre un naufragé nommé Absâl. Il découvre également certains signes extérieurs de la religion en société auxquels il adhère, car il les juge cohérents avec son intuition-conscience du divin.

Mais bien qu'il reconnaisse que beaucoup de codes sont nécessaires pour la majorité, afin qu'ils puissent avoir une vie décente, il pense surtout que cette société est enfermée dans son dogmatisme et manque d'ouverture pour une véritable quête du divin. Il finit alors par quitter la société pour retourner sur son île avec son ami Absâl et s'échapper de toute distraction

Hayy Ibn Yaqzan fut écrit comme réponse à l'Incohérence des philosophes d'Al-Ghazali. Au XIIIe siècle, Ibn Nafis écrit Al-Risalah al-Kamiliyyah fil Siera al-Nabawiyyah (connu sous le nom Theologus Autodidactus en Occident) comme une réponse à Ibn Tufayl's Hayy Ibn Yaqzan (Philosophus Autodidactus). Le titre du récit et l'argument de l'histoire reprennent une œuvre d'Avicenne dans un esprit différent.

Portée et influences

Hayy ibn Yaqzan a eu une grande influence sur la littérature arabe et européenne au point de devenir un "best-seller" en Europe occidentale du XVII et XVIIIe siècles. Ce travail a également eu une "influence profonde" sur les premiers temps de la philosophie islamique et la philosophie moderne occidentale.

Il devint même "un des plus importants livres à préfigurer la révolution scientifique et le siècle des Lumières" et les pensées véhiculées dans ce livre se retrouvent à différents degrés dans les travaux de Thomas Hobbes, John Locke, Isaac Newton et Emmanuel Kant." À travers Hayy Ibn Yaqzan, Ibn Tufayl est le premier à introduire dans la pensée philosophique les concepts d'autoformation et surtout de tabula rasa.

La première traduction latine date de 1671 et a pour titre "Philosophus Autodidactus". Elle fut écrite par Edward Pockocke (Le jeune). La première traduction anglaise date de 1708 par Simon Ockley et la traduction française est celle de Léon Gauthier datant de 1900.

La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable
de représenter une espèce
d'emprisonnement par une
autre que de représenter n'importe quelle
chose qui existe réellement par quelque
chose qui n'existe pas.*

DANIEL DE FOE.

(A suivre)

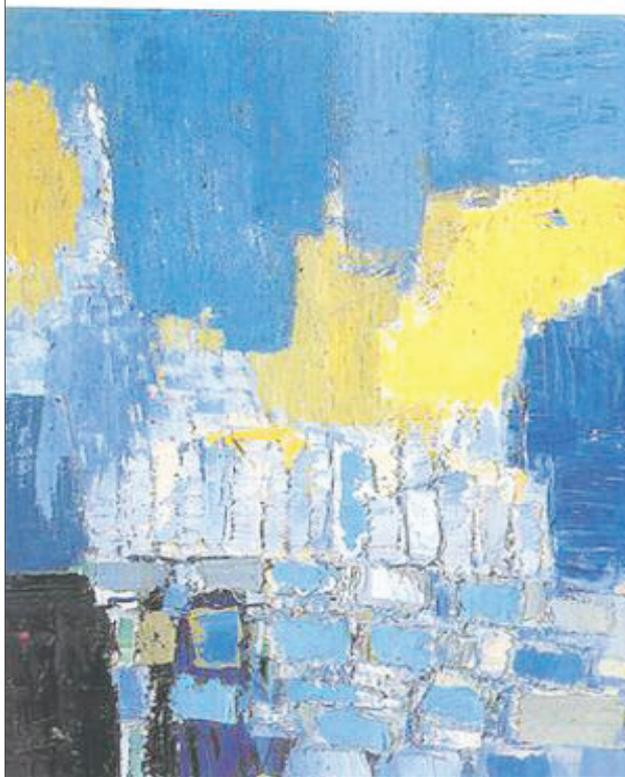
(A suivre)

Le livre

Rambert passait aussi de longs moments dans la gare. L'accès des quais était interdit. Mais les salles d'attente qu'on atteignait de l'extérieur restaient ouvertes et, quelquefois, des mendiants s'y installaient aux jours de chaleur parce qu'elles étaient ombrées et fraîches. Rambert venait y lire d'anciens horaires, les pancartes interdisant de cracher et le règlement de la police des trains. Puis, il s'asseyait dans un coin. La salle était sombre. Un vieux poêle de fonte refroidissait depuis des mois, au milieu des décalques en huit de vieux arrosages. Au mur, quelques affiches plaidaient pour une vie heureuse et libre à Bandol ou à Cannes. Rambert touchait ici cette sorte d'affreuse liberté qu'on trouve au fond du dénuement. Les images qui lui étaient le plus difficiles à porter alors, du moins selon ce qu'il en disait à Rieux, étaient celles de Paris. Un paysage de vieilles pierres et d'eaux, les pigeons du Palais-Royal, la gare du Nord, les quartiers déserts du Panthéon, et quelques autres lieux d'une ville qu'il ne savait pas avoir tant aimée poursuivaient alors Rambert et l'empêchaient de rien faire de précis. Rieux pensait seulement qu'il identifiait ces images à celles de son amour. Et, le jour où Rambert lui dit qu'il aimait se réveiller à quatre heures du matin et penser à sa ville, le docteur n'eut pas de peine à traduire du fond de sa propre expérience qu'il aimait imaginer alors la femme qu'il avait laissée. C'était l'heure, en effet, où il pouvait se saisir d'elle. À quatre heures du matin, on ne fait rien en général et l'on dort, même si la nuit a été une nuit de trahison. Oui, on dort à cette heure-là, et cela est rassurant puisque le grand désir d'un cœur inquiet est de posséder interminablement l'être qu'il aime ou de pouvoir plonger cet être, quand le temps de l'absence est venu, dans un sommeil sans rêves qui ne puisse prendre fin qu'au jour de la réunion.

Peu après le prêche, les chaleurs commencèrent. On arrivait à la fin du mois de juin. Au lendemain des pluies tardives qui avaient marqué le dimanche du prêche, l'été éclata d'un seul coup dans le ciel et au-dessus des maisons. Un grand vent brûlant se leva d'abord qui souffla pendant un jour et qui dessécha les murs. Le soleil se fixa. Des flots ininterrompus de chaleur et de lumière inondèrent la ville à longueur de journée. En dehors des rues à arcades et des appartements, il semblait qu'il n'était pas un point de la ville qui ne fût placé dans la réverbération la plus aveuglante. Le soleil poursuivait nos concitoyens dans tous les coins de rue et, s'ils s'arrêtaient,

Albert Camus La peste



il les frappait alors. Comme ces premières chaleurs coïncidèrent avec un accroissement en flèche du nombre des victimes, qui se chiffra à près de sept cents par semaine, une sorte d'abattement s'empara de la ville. Parmi les faubourgs, entre les rues plates et les maisons à terrasses, l'animation décroût et, dans ce quartier où les gens vivaient toujours sur leur seuil, toutes les portes étaient fermées et les persiennes closes, sans qu'on pût savoir si c'était de la peste ou du soleil qu'on entendait ainsi se protéger. De quelques maisons, pourtant, sortaient des gémissements. Auparavant, quand cela arrivait, on voyait souvent des curieux qui se tenaient dans la rue, aux écoutes. Mais, après ces longues alertes, il semblait que le cœur de chacun se fût endurci et tous marchaient ou vivaient à côté des plaintes comme si elles avaient été le langage naturel des hommes.

Les bagarres aux portes, pendant lesquelles les gendarmes avaient dû faire usage de leurs armes, créèrent une sourde agitation. Il y avait eu sûrement des blessés, mais on parlait de morts en ville où tout s'exagérait par l'effet de la chaleur et de la peur. Il est vrai, en tout cas, que le mécontentement ne cessait de grandir, que nos autorités avaient craint le pire et envisagé sérieusement les mesures à prendre dans le cas où cette population, maintenue sous le fléau, se serait portée à la révolte. Les journaux publièrent des décrets qui renouelaient l'interdiction de sortir et menaçaient de peines de prison les contrevenants. Des patrouilles parcoururent la ville. Sou-

vent, dans les rues désertes et surchauffées, on voyait avancer, annoncés d'abord par le bruit des sabots sur les pavés, des gardes à cheval qui passaient entre des rangées de fenêtres closes. La patrouille disparue, un lourd silence méfiant retombait sur la ville menacée. De loin en loin, claquaient les coups de feu des équipes spéciales chargées, par une récente ordonnance, de tuer les chiens et les chats qui auraient pu communiquer des puces. Ces détonations sèches contribuaient à mettre dans la ville une atmosphère d'alerte.

Dans la chaleur et le silence, et pour le cœur épouvanté de nos concitoyens, tout prenait d'ailleurs une importance plus grande. Les couleurs du ciel et les odeurs de la terre qui font le passage des saisons étaient, pour la première fois, sensibles à tous. Chacun comprenait avec effroi que les chaleurs aideraient l'épidémie, et, dans le même temps, chacun voyait que l'été s'installait. Le cri des martinets dans le ciel du soir devenait plus grêle au-dessus de la ville. Il n'était plus à la mesure de ces crépuscules de juin qui reculent l'horizon dans notre pays. Les fleurs sur les marchés n'arrivaient plus en boutons, elles éclataient déjà et, après la vente du matin, leurs pétales jonchaient les trottoirs poussiéreux. On voyait clairement que le printemps s'était exténué, qu'il s'était prodigué dans des milliers de fleurs éclatant partout à la ronde et qu'il allait maintenant s'assoupir, s'écraser lentement sous la double pesée de la peste et de la chaleur. Pour tous nos concitoyens, ce ciel d'été, ces rues qui pâlissaient sous les teintes de la poussière et de l'ennui, avaient le

même sens menaçant que la centaine de morts dont la ville s'alourdissait chaque jour. Le soleil incessant, ces heures au goût de sommeil et de vacances, n'invitaient plus comme auparavant aux fêtes de l'eau et de la chair. Elles sonnaient creux au contraire dans la ville close et silencieuse. Elles avaient perdu l'éclat cuivré des saisons heureuses. Le soleil de la peste éteignait toutes les couleurs et faisait fuir toute joie.

C'était là une des grandes révolutions de la maladie. Tous nos concitoyens accueillaient ordinairement l'été avec allégresse. La ville s'ouvrait alors vers la mer et déversait sa jeunesse sur les plages. Cet été-là, au contraire, la mer proche était interdite et le corps n'avait plus droit à ses joies. Que faire dans ces conditions ? C'est encore Tarrou qui donne l'image la plus fidèle de notre vie d'alors. Il suivait, bien entendu, les progrès de la peste en général, notant justement qu'un tournant de l'épidémie avait été marqué par la radio lorsqu'elle n'annonça plus des centaines de décès par semaine, mais quatre-vingt-douze, cent sept et cent vingt morts par jour. « Les journaux et les autorités jouent au plus fin avec la peste. Ils s'imaginent qu'ils lui enlèvent des points parce que cent trente est un moins gros chiffre que neuf cent dix. » Il évoquait aussi les aspects pathétiques ou spectaculaires de l'épidémie, comme cette femme qui, dans un quartier désert, avait persiennes closes, avait brusquement ouvert une fenêtre, au-dessus de lui, et poussé deux grands cris avant de rabattre les volets sur l'ombre épaisse de la chambre. Mais il notait par ailleurs que les pastilles de menthe avaient disparu des pharmacies parce que beaucoup de gens en suçaient pour se prémunir contre une contagion éventuelle.

Il continuait aussi d'observer ses personnages favoris. On apprenait que le petit vieux aux chats vivait, lui aussi, dans la tragédie. Un matin, en effet, des coups de feu avaient claqué et, comme l'écrivait Tarrou, quelques crachats de plomb avaient tué la plupart des chats et terrorisé les autres, qui avaient quitté la rue. Le même jour, le petit vieux était sorti sur le balcon, à l'heure habituelle, avait marqué une certaine surprise, s'était penché, avait scruté les extrémités de la rue et s'était résigné à attendre. Sa main frappait à petits coups la grille du balcon. Il avait attendu encore, émiétté un peu de papier, était rentré, sorti de nouveau, puis, au bout d'un certain temps, il avait disparu brusquement, fermant derrière lui avec colère ses portes-fenêtres. Les jours suivants, la même scène se renouvela, mais on pouvait lire sur les traits du petit vieux une tristesse et un désarroi de plus en plus manifestes. Au bout d'une semaine, Tarrou attendit en vain l'apparition quotidienne et les fenêtres restèrent obstinément fermées sur un chagrin bien compréhensible. « En temps de peste, défense de cracher sur les chats », telle était la conclusion des carnets.

D'un autre côté, quand Tarrou rentrait le soir, il était toujours sûr de rencontrer dans le hall la figure sombre du veilleur de nuit qui se promenait de long en large. Ce dernier ne cessait de rappeler à tout venant qu'il avait prévu ce qui arrivait. À Tarrou, qui reconnaissait lui avoir entendu prédire un malheur, mais qui lui rappelait son idée de tremblement de terre, le vieux gardien répondait : «

Mosquée

Grande mosquée de Djenné : *Une réalisation majeure du style architectural soudano-sahélien*

La Grande mosquée de Djenné est le plus grand édifice du monde en terre crue adobe (on dit aussi Banco en Afrique). Elle est considérée par de nombreux architectes comme la réalisation majeure du style architectural soudano-sahélien, tout en reflétant des influences islamiques.

La mosquée est située dans la cité de Djenné, au Mali, dans la plaine alluviale du Bani, affluent du Niger. Un premier édifice fut construit en ce lieu au XIII^e siècle, mais la construction actuelle date seulement de 1907. Marquant le centre de l'agglomération de Djenné, c'est aussi l'un des symboles les plus remarquables de l'Afrique subsaharienne. De concert avec la ville de Djenné elle-même, elle est inscrite depuis 1988 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Histoire: La Grande mosquée de Djenné se distingue des autres mosquées d'Afrique occidentale du fait qu'elle a été construite en un lieu vierge de tout autre édifice religieux antérieur : cet endroit était précédemment occupé par un palais. Les autres mosquées ont été construites habituellement à la place d'édifices pyramidaux coniques, en pisé ou en pierre, censés représenter les esprits protecteurs des ancêtres.

Des experts en architecture islamique tels que Labelle Prussin pensent que ces constructions coniques furent intégrées dans la conception des mosquées dans tout le Mali, et considèrent que la Grande mos-



quée de Djenné en est l'exemple le plus révélateur.

Le site a été occupé par des mosquées depuis la construction de la première, qui fut ordonnée en 1240 par Koi Kunboro, avant que Djenné ne devienne l'une des principales villes des empires du Mali puis du Songhaï. Le conquérant Amadou Lobbo, qui occupa Djenné à la suite d'une guerre sainte,

fit démolir cette mosquée. Il estimait que le bâtiment d'origine, qui était un palais transformé, était trop riche. La seule partie de ce bâtiment qui ait été conservée est un enclos contenant les tombes de chefs locaux. Une restitution de l'édifice, à l'identique, fut terminée en 1896, mais fut ensuite démolie à nouveau pour faire place au bâtiment actuel alors que Djenné relevait du territoire de

l'Afrique-Occidentale française.

En 1906, le gouverneur colonial français William Ponty accepte, à la demande du marabout Almamy Sonfo, de reconstruire à l'identique l'ancienne mosquée du roi Koi Komboro.

La construction commença en 1906, et fut achevée en 1907. Elle fut supervisée et dirigée par le chef de la corporation des maçons de Djenné, Ismaila Traoré. L'autorité française a aidé administrativement et économiquement dans la construction de la mosquée ainsi que d'une madrasa voisine.

De nombreuses mosquées du Mali ont reçu des installations électriques et d'adduction d'eau. Dans certains cas, les parois extérieures ont même reçu une couverture de tuiles dénaturant leur apparence traditionnelle et mettant parfois en danger leur intégrité structurelle. Bien que la Grande Mosquée ait été équipée d'un système de haut-parleurs, les habitants de Djenné ont privilégié la conservation de l'intégrité historique du monument par rapport à une modernisation hasardeuse. Les efforts déployés dans ce sens ont reçu l'approbation des tenants de l'authenticité et cette tendance s'est accrue depuis les années 90.

L'édifice a été fermé aux non-musulmans après qu'un photographe de mode eu pris, sur le toit et à l'intérieur, des photos qui ont choqué ou ont été considérées comme outrepassant l'accord passé avec les autorités locales.

Santé et bien-être

A quoi sert une biopsie ? (1)



Votre médecin vous a prescrit une biopsie ? Indications, déroulé : on fait le point sur cet examen médical courant.

Biopsie : qu'est-ce que c'est exactement ?

Une biopsie est un examen médical qui consiste à prélever un fragment de tissu ou d'organe – peau, foie, poumon, côlon, estomac, glandes, ganglions... Attention : pour un prélèvement de quelques cellules seulement, on parlera plutôt de "cytologie".

Réalisée par un médecin spécialiste (par exemple : un médecin dermatologue, gastro-entérologue ou encore gynécologue) ou par un chirurgien, la biopsie a pour objectif d'analyser la nature et la structure d'un prélèvement spécifique – pour poser ou confirmer un diagnostic, par exemple.

Il existe 3 types principaux de biopsies :

La biopsie transcutanée. On l'appelle aussi "ponction-biopsie" : pratiquée à l'aide d'une grosse aiguille (trocart), cet examen médical consiste à prélever en profondeur une "carotte" de tissu de l'organe à étudier

– foie, rein, sein, os, muscle... Les gestes du médecin ou du chirurgien sont guidés à l'aide d'une échographie ou d'un scanner.

La biopsie endoscopique. Le médecin ou le chirurgien utilise la technique de l'endoscopie (qui consiste à amener, par les voies naturelles du corps, une petite caméra située au bout d'un tube à proximité de l'organe étudié) pour prélever un fragment de la zone à l'aide de petites pinces. La gastroscopie permet ainsi de faire un prélèvement au niveau de l'estomac ; l'hystérocopie de faire un prélèvement d'endomètre ; la cystoscopie un prélèvement au niveau de la vessie.

La biopsie chirurgicale. Réalisée par un chirurgien au bloc opératoire (à l'hôpital), la biopsie chirurgicale nécessite une anesthésie générale : elle permet des prélèvements dans des zones / organes difficilement accessibles – le cerveau, par exemple.

Et aussi. On parle de biopsie extemporanée lorsque la biopsie est réalisée puis analysée au microscope immédiatement. Quant à la biopsie-exérèse, elle permet de retirer la totalité d'une lésion (un mélanome cutané, par exemple) afin de pratiquer un examen microscopique complet.

Recettes

Poke cake chocolat mascarpone

Ingrédients

2 oeufs
 1 yaourt
 2 pots de sucre
 3 pots de farine
 1/2 pot d'huile
 1/2 sachet de levure chimique
 Vanille liquide
 Pour le topping :
 150 g de chocolat
 20 cl de crème
 250 g de mascarpone
 Vanille
 100 g de sucre glace

Préparation

Préchauffer le four à 180°C (thermostat 6).
 Mélanger tous les ingrédients du gâteau, verser dans un moule et enfourner pour 40 minutes de cuisson. Laisser refroidir.
 Faire des trous dans le gâteau à l'aide d'une baguette asiatique.
 Faire fondre le chocolat avec 10 cl de crème. Le couler sur le gâteau.
 Mettre au réfrigérateur.
 Fouetter le mascarpone avec la crème restante, le sucre glace et la vanille. En recouvrir le gâteau.



Petite soupe de carottes au lait de coco



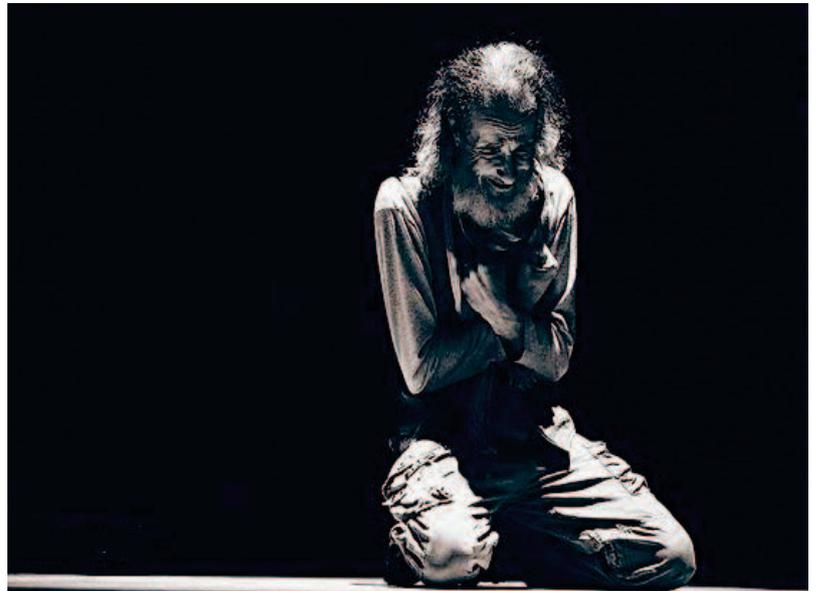
Ingrédients

600 g de carotte
 1 oignon
 1 L d'eau
 20 cl de lait de coco

Préparation

Faire bouillir l'eau.
 Brosser les carottes, puis les couper en rondelle.
 Eplucher l'oignon et le coupez en morceaux.
 Placer le tout dans l'eau bouillante et salée, et laisser cuire pendant 30 min à feu moyen.
 Mixer, puis verser le lait de coco. C'est prêt !

Quand des artistes transforment leurs maisons en scène de théâtre



Outre les représentations artistiques, réalisées par des artistes de rue depuis leurs demeures dans le cadre de l'initiative de la Fédération du Maroc pour les arts de la rue (FMAR), "Rue Confinement", celle-ci vient de s'ouvrir sur le théâtre, en appuyant des jeunes talents qui ont fait de leurs chez-soi des scènes de théâtre. Ces spectacles de maison s'inscrivent dans une logique de prolongement de l'initiative de la FMAR pour attirer l'attention sur l'impact du confinement sur cette catégorie d'artistes, a indiqué le vice-président de la FMAR, Tarek Rbah, dans une déclaration à la MAP. Il dans ce sens a relevé l'importance de l'art en cette période de crise pandémique, soulignant à ce titre le rôle notable du théâtre. "Il suffit de revoir l'Histoire du théâtre durant les différentes périodes pour s'apercevoir que l'art a toujours été plus actif en période de crise". À ce jour, 11 des 36 représentations théâtrales programmées dans le cadre de cette initiative ont été

diffusées sur la page Facebook de la Fédération contre un appui financier symbolique versé à ces jeunes artistes, a-t-il fait savoir, ajoutant que les spectacles puisent leurs sujets du patrimoine culturel et des faits de société. Faïçal Kamran et Allal Khoudar de Marrakech, Ayoub Bouchane de Guelmim, Hamid Tadlaoui de Kasba Tadla, Abdelali Zouhairi de Casablanca, Hassan Tabi de Khouribga, Youssef Taki de Laâyoune, Hari Moumen ou encore Salaheddine Bouhail de Casablanca sont autant de noms qui participent à cette initiative, a indiqué Rbah. Il s'agit aussi de l'étudiant en théâtre Abdelkader Ouardi qui, en compagnie de son épouse et camarade de classe, Chams Doha Boughanem, a présenté une pièce théâtrale intitulée "Annisiane" L'oubli.

"L'oubli", qui s'inscrit dans le cadre du "Théâtre de maison", une expérience théâtrale née durant la période de confinement, traite du déni de la pandémie du Covid-19 par certaines personnes,

qui ont délaissé le respect des mesures préventives, et payé de leur vie cette insouciance, a indiqué Ouardi dans une déclaration à la MAP. L'idée d'un Théâtre de maison est aussi un moyen pour "nourrir le manque artistique", dit le jeune artiste, qui note que cette initiative a pour but de montrer que l'art survit à toutes les épreuves humaines. Sur les difficultés techniques de monter une pièce de théâtre chez soi, Ouardi indique que seul l'amour artistique a permis de dépasser ces difficultés et d'offrir un instant de détente artistique qui reflète l'amour de cet art et l'expérience acquise.

A rappeler qu'à travers l'initiative "Rue du confinement", la FMAR souhaite attirer l'attention du grand public sur les difficultés vécues par les artistes de rue en cette période de confinement. Dans une déclaration à la MAP, le responsable des relations publiques de la FMAR Imad Fajaj a précisé que "Rue Confinement" est une initiative qui per-

met à des artistes de rue de présenter "en live" et durant 30 minutes minimum, leur production artistique via la page Facebook de la Fédération. À cet égard, la FMAR a appelé le public à appuyer ce genre d'initiatives, en parant une ou plusieurs performances en live, par le parrainage d'un artiste (minimum 500 dirhams) versé au profit de l'artiste, ou l'envoi d'une recharge téléphonique (minimum 50 dirhams). Créée en 2018, la FMAR est née de la volonté d'un collectif d'artistes de structurer un secteur professionnel en plein essor et de faire entendre la voix des professionnels des arts de rue au Maroc. La Fédération a pour but de mettre en place une plateforme d'échanges et de rencontres, de favoriser la reconnaissance des arts de rue au Maroc, de soutenir la formation professionnelle dédiée aux arts de rue et d'appuyer une dynamique de projets portés par une nouvelle génération d'artistes de rue.

Des tapis rouges à l'épreuve de la pandémie



Les tapis rouges et leurs stars étincelant devant les objectifs étaient jusqu'ici un passage obligé pour assurer la promotion des films à gros budget dont Hollywood a le secret. Problème depuis la pandémie de coronavirus: cette foule d'assistants, journalistes, vigiles et fans au coude à coude est aussi un cauchemar pour la distanciation physique.

Alors que la Californie commence doucement à assouplir les mesures de confinement décrétées voici deux mois, les experts en marketing du cinéma débordent d'idées pour dérouler à nouveau ces fameux tapis rouges sans risque de propager le coronavirus. "Avant, il s'agissait d'attirer l'attention le plus possible, de faire venir de grandes foules et de partager l'événement avec un maximum de gens", résume Elizabeth Tramontozzi, de 15|40 Productions, l'une des plus importantes sociétés d'événementiel d'Hollywood. "Si on veut pouvoir aller de l'avant, ça sera radicalement différent", déclare-t-elle à l'AFP.

Sa société, qui avait notamment construit un impressionnant décor de "Game of Thrones" à New York pour l'ultime épisode de la saga télévisée, a mis à profit huit semaines de confinement pour imaginer des concepts compatibles avec la pandémie. Parmi l'arsenal anti-Covid-19, des écrans de plexiglas pourraient être dorénavant

dressés entre les journalistes et les stars, qui seraient aussi interviewées à distance dans des "capsules" isolées. Les fans pourraient toujours leur crier leur admiration, mais uniquement sur présélection et par écran interposés. L'armada de proches et d'assistants qui accompagnent traditionnellement les vedettes seraient quant à elles priées de contourner le tapis rouge en empruntant des "voies prioritaires". Dans les cinémas projetant les films en avant-première, la distanciation sociale sera bien sûr de mise. Les spécialistes envisagent la possibilité de prendre la température de tous les invités et les fans seraient tenus à l'écart. "Nous devons nous retrancher d'abord, pour éviter que des gens ne se rassemblent sur les trottoirs pour regarder", a déclaré le président de 15|40, Craig Waldman. Avec la distanciation sociale, le tapis rouge "sera juste un petit peu plus large et un petit peu plus long", a-t-il assuré. Même avec la mise en oeuvre de ces mesures inédites, les spécialistes n'ima-

ginent pas de sitôt organiser les exubérantes fêtes d'après projection, avec leurs bars et buffets bondés. Alors que les géants du streaming comme Netflix ou Amazon sont devenus les rois du confinement et continuent les sorties comme si de rien n'était, les "tours de presse" virtuels au cours desquels les stars enchaînent les interviews via internet sont de plus en plus populaires. 15|40 a même créé un studio mobile dans une caravane, qui peut passer d'un domicile d'acteur à un autre et être décorée au gré des films ou séries dont la promotion doit être assurée. La société a aussi imaginé des soirées de lancement sous forme de "drive-in", dans des voitures en plein air, où les célébrités prendraient place au premier rang pour interagir avec leurs fans via une liaison vidéo. Il n'y a toutefois pas de solution miracle et la plupart des grosses productions hollywoodiennes prévues cette année ont repoussé leur date de sortie en attendant la réouverture des cinémas.

Décès à Paris de la réalisatrice franco-marocaine Dalila Ennadre



La réalisatrice franco-marocaine Dalila Ennadre s'est éteinte, jeudi à Paris, à l'âge de 53 ans, des suites d'une longue maladie, a annoncé sa famille. Elle se battait "contre un cancer révélé en janvier 2018, que les médecins attribuent à une probable exposition à l'amiante dans sa jeunesse", explique la famille de la défunte dans un communiqué mis en ligne.

Plusieurs fois primée, Dalila Ennadre "a réalisé de nombreux films documentaires au Maroc son pays d'origine et en France son pays d'adoption", ajoute-t-on, précisant

que juste avant son décès, "elle mettait les dernières touches à son ultime film tourné à Larache, avec la famille des gardiens du cimetière où repose Jean Genêt".

Réalisatrice, chef opératrice et productrice, Dalila Ennadre est née en 1966 à Casablanca. Après avoir grandi à Paris, de 1985 à 1996, elle va séjourner successivement en Guyane, en Allemagne, au Maroc et au Canada.

De formation autodidacte, elle a réalisé plusieurs films documentaires sur des sujets liés à la société marocaine. En 1987, elle signe son pre-

mier documentaire intitulé "Par la grâce d'Allah", avant d'enchaîner les succès.

En 2002, elle décroche le Grand Prix aux rencontres documentaires Traces de vies de Clermont-Ferrand avant que son film « J'ai tant aimé » ne reçoive en 2009 le prix du meilleur documentaire du Festival de Cinéma Africain de Tarifa, en Espagne. En 2014, "Des murs et des hommes" est récompensé du Grand prix documentaire au Festival du cinéma maghrébin d'Alger. Il reçoit également la même année le Grand Prix TV 2M au festival du film d'Agadir.

Bouillon

de culture

Astrid Kirchherr

"Intelligente", "aimante", "superbes photos": les hommages du monde de la musique affluent samedi après le décès à 81 ans de la photographe allemande Astrid Kirchherr, qui s'était rendue célèbre au début des années 1960 grâce à ses clichés des Beatles à leurs débuts. Elle s'est éteinte mercredi à Hambourg, quelques jours avant son 82ème anniversaire, selon l'historien des Beatles Mark Lewisohn, qui a salué vendredi sur Twitter "une amie intelligente, inspirante, innovante et aimante". Son décès résulte des suites d'une grave maladie, a affirmé son entourage cité samedi dans plusieurs médias allemands, notamment l'hebdomadaire Die Zeit et la télévision publique NDR. "Ce qu'elle a donné aux Beatles était incommensurable", a ajouté Mark Lewisohn.

Alors âgée de 22 ans, elle avait rencontré le groupe anglais encore à ses débuts en 1960 lors d'une tournée à Hambourg, et s'était liée d'amitié avec eux, à un moment où les "garçons dans le vent" n'étaient pas encore des stars internationales. Le groupe comptait encore à cette époque cinq membres, outre John Lennon, Paul McCartney et George Harrison, également Pete Best et le bassiste Stuart Sutcliffe, qui tomba amoureux d'Astrid Kirchherr et resta à Hambourg plus tard, avant de décéder brutalement d'une hémorragie cérébrale en 1962.

"Que Dieu bénisse Astrid, une belle personne qui a pris de superbes photos", lui a rendu hommage sur Twitter le batteur des Beatles Ringo Starr. La photographe prit en 1960 de nombreux clichés du groupe à leurs débuts, au look alternant posture rebelle et romantique, qui passeront ensuite à la postérité. Astrid Kirchherr a vécu ensuite pour l'essentiel des droits de leur reproduction, selon la chaîne allemande NDR.



250 artistes exhortent à la levée du blocus de Gaza



Plus de 250 artistes à travers le monde exhortent dans une tribune à mettre fin au "siège" de Gaza par Israël dans le contexte de la crise du coronavirus, pour éviter une épidémie "potentiellement dévastatrice" selon eux dans la "plus grande prison à ciel ouvert du monde". Parmi les signataires de cet appel publié sur le site dédié "<https://lifthisiege.com/fr/>" figurent notamment le musicien britannique Peter Gabriel, le groupe Massive Attack, l'essayiste canadienne Naomi Klein, le réalisateur britannique Ken Loach, l'acteur Viggo Mortensen Jr., le poète Taha Adnan, l'actrice française Ariane Ascaride ou l'écrivaine Annie Ernaux.

"Bien avant que l'épidémie mondiale de Covid-19 ne menace de submerger le système de santé déjà dévasté de Gaza, les Nations Unies avaient prédit que la bande côtière sous blocus serait invivable dès 2020. Avec la pandémie, les presque deux millions d'habitants de Gaza, principalement des réfugiés, sont confrontés à une menace mortelle dans la plus grande prison à ciel ouvert du monde", déplorent les signataires.

La bande de Gaza est sous blocus israélien depuis l'arrivée au pouvoir du Hamas en

2007. Depuis, Gaza a été le théâtre de trois guerres entre l'Etat hébreu et le Hamas qui se sont toutefois entendus l'an dernier sur une trêve.

"Bien avant la crise (sanitaire) actuelle, les hôpitaux de Gaza étaient déjà arrivés au point de rupture par manque de ressources essentielles, bloquées à cause du blocus exercé par Israël", relèvent ces artistes, estimant que les "premiers cas rapportés de coronavirus dans la bande de Gaza densément peuplée sont profondément perturbants". Le blocus "entrave la circulation des fournitures médicales, du personnel et de l'aide humanitaire fondamentale", accuse cette tribune. "La pression internationale est nécessaire de toute urgence pour rendre la vie à Gaza vivable et digne. Le siège d'Israël doit être levé (...) une épidémie potentiellement dévastatrice doit être évitée", ajoute le texte.

"Ce qui arrive à Gaza est un test pour la conscience de l'humanité. Nous soutenons l'appel d'Amnesty International à tous les gouvernements du monde pour imposer un embargo militaire à Israël jusqu'à ce qu'il respecte pleinement ses obligations selon le droit international", ajoutent les signataires.

Jeux & Loisirs

NEGLIGENCE	IMPRÉCIS	CLERC QUARTIER D'OSLO	MESSAGE	GNÔLE	ZONENT QUARTIER DE CAEN	HALLUC INOGENE	CHLORE USURE	AIR DE FAMILLE
TABLEAU DE PRIX						NOTE		
PARTI À GAUCHE		TRANS- PIRE			TANDEMS			
EN ARRIÈRE		ARTICLE INDÉFINI	MORCEAU D'ADN RADIUM		TRAVELO	FIN D'ANNÉE	NAZI	
FRANGINE	À L'ENVERS: PANIÈRE ARTICLE				RÉPUTA- TION MORCEAU D'ARN			
ENVERS POSSÉSSIF SODIUM		DE BAS EN HAUT: 1609 m	DÉSIR VÉTÉRI- NAIRE	PARTIRA		GRECQUE	NOTA BENE	GROS SERPENTS
GESTION À DISTANCE		EN ÉVEIL EN SÉMINAIRE		ENJOUÉ	CARDIN- AUX		BONNE ACTION QUARTIER D'IBADAN	
COPIA CONIFÈRE					TRIOMP- HE			
		POURRI				ENZYME		

Solution mots flechés d'hier

CONTRE FAÇON	F	BLANCHI SSAGE	A	AVIVE	NAVIRE À VOILES	B	LE VENT DU NORD	EST À LONDRES	A	CANAL	CHICANE
ABSOLU- MENT OPPOSÉ	A	ANT	I	N	O	M	I	Q	U	E	
PART	L	O	T	FIN DE VERBE	E	R	CONNU APRÈS	S	U	R	
PRISER	S	N	I	F	F	E	R	COLVERT DE PUNES	E	R	G
PRONOM	I	L	S	TRÈS COURT	E	A	COUPLE	D	U	O	
FATE BAS-FOND	F	I	E	R	E	S	LEVANT	D	I	F	F
L	I	E	A	S	PIÈDES- TAL RUISSEAU	S	D	I	F	F	I
PÉDANTS SODIUM	C	U	I	S	T	R	E	S	SYMBÔLE DU NÉON	I	L'AIR LE PLUS PUR
N	A	DANS L'OPPOS- ITION	V	FIN DE VERBE	VIEILLE CITÉ SANS ABRI	U	R	PÈRE DE SEM DIGUE	N	O	E
ASSÈCHE- MENT	T	A	R	I	S	S	E	M	E	N	T
P	I	N	A	R	D	DRAME NIPPON EN ARGOT	N	O	QUARTIER D'AVIGNON	RÈGLE PLATE	H
VIN LÉTTRES DE LOTI	O	T	I	ALTÉRÉ	F	R	E	L	A	T	E
NON RUSSE	N	I	E	T	ALOUARD IR	G	R	E	V	E	R

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Benteleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab
(Laâyoune)
Abdelali khallad
(Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir
Abdelkader
B.P. 2165 -
Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage -
Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions
Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

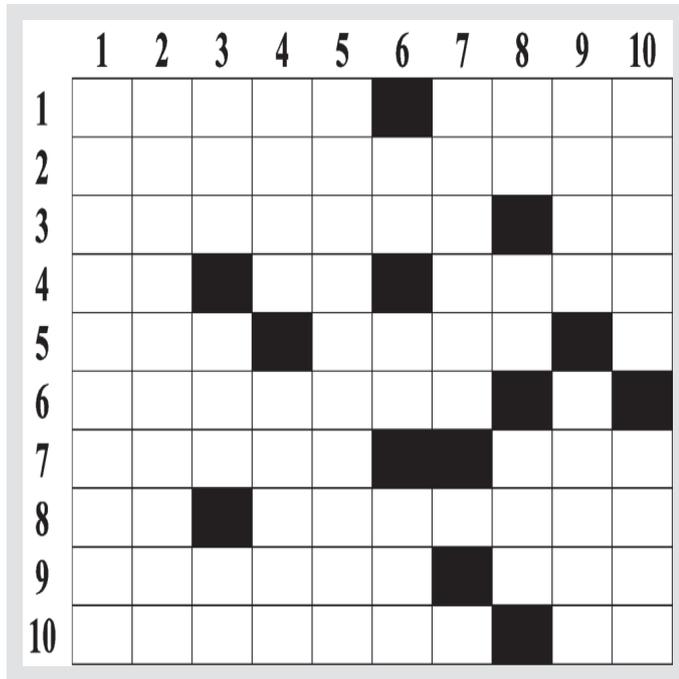
Journal Libération

Libération Maroc

o.j.d. MAROC

2017
www.ojd.ma

Mots croisés



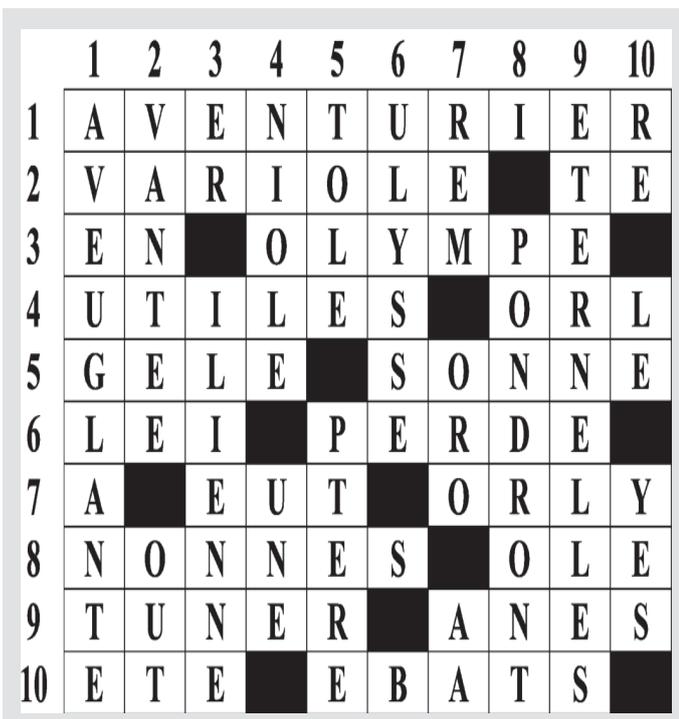
HORIZONTALEMENT

- 1-Ville d'Italie - Défait
- 2-Vieilles monteses de vêtements
- 3-Lieu de mise en quarantaine - Tout à l'amphi
- 4-Note - Règle - Amour de lièvre
- 5-Baie jaune - Aperçoit
- 6-Autorisée
- 7-Touchées - Agence locale
- 8-Petit cube - Amour royal
- 9-Pénétrer - Bouclier
- 10-Surmené - Qui n'est plus

VERTICALEMENT

- 1-Oiseaux aquatiques
- 2-Calme
- 3-Graminée - Rue brouillée - Tour
- 4-Ouverture naturelle - Longueur
- 5-Crustacés
- 6-Fin de forme - Pépin - Point de saignée
- 7-Oxyde de zinc
- 8-Carte - Astate - Elle reste au fond
- 9-Lacs - Plus frais
- 10-Intentée - Suis capable

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

			1	8	3		9	
	9		5		3	8	4	
3						2		5
2		5					9	
			6	9	5			
	4					1		8
8		4						7
	2	3	8		6		1	
9		7	1	2				

Moyen

	6	3	5			4		9
	5		3			6		
				9		1		
			7			5	6	
	4		9	6	1		8	
6	7			5				
	8		3					
	6			2		5		
1	2			7	8	4		

Difficile

			7	6	4			
9			5		3			
6						5	8	
		2	7		9			
	8	4	1		7			
	1	9	5					
4	3						5	
		5		9			3	
		2	1	3				

Expert

7	1							
	8				5		4	
				6	3	7	8	
5		1	3			9		
	4			6	8			1
9	2	5	7					
6	7					9		
						2	7	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

4	5	6	2	1	8	3	7	9
7	9	2	5	6	3	8	4	1
3	8	1	9	4	7	2	6	5
2	3	5	4	8	1	7	9	6
1	7	8	6	9	5	4	3	2
6	4	9	7	3	2	1	5	8
8	1	4	3	5	9	6	2	7
5	2	3	8	7	6	9	1	4
9	6	7	1	2	4	5	8	3

Moyen

2	6	3	5	1	8	4	7	9
9	5	1	3	7	4	6	2	8
7	8	4	2	9	6	1	3	5
8	2	9	7	4	3	5	1	6
3	4	5	9	6	1	7	8	2
6	1	7	8	2	5	3	9	4
5	7	8	4	3	9	2	6	1
4	3	6	1	8	2	9	5	7
1	9	2	6	5	7	8	4	3

Difficile

3	5	8	7	1	6	4	2	9
9	4	7	5	2	8	3	6	1
6	2	1	3	9	4	7	5	8
5	6	3	2	8	7	1	9	4
2	8	9	4	3	1	5	7	6
7	1	4	9	6	5	8	3	2
4	3	6	8	7	2	9	1	5
1	7	5	6	4	9	2	8	3
8	9	2	1	5	3	6	4	7

Expert

7	5	1	3	8	4	6	2	9
3	6	8	2	7	9	5	1	4
4	9	2	5	1	6	3	7	8
5	8	6	1	3	7	4	9	2
1	7	9	4	5	2	8	6	3
2	4	3	9	6	8	7	5	1
9	2	5	7	4	3	1	8	6
6	3	7	8	2	1	9	4	5
8	1	4	6	9	5	2	3	7

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE ET
DE LA PÊCHE
MARITIME DU DEVELOPPEMENT RURAL ET
DES EAUX ET FORET
DIRECTION
REGIONALE DE DRAA
TAFILALET
DIRECTION
PROVINCIALE
DE L'AGRICULTURE
DE MIDELT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRE DE PRIX
N°10/2020/DPA/ Midelt
3ème TRANCHE

Le 11 juin 2020 à 11h00mn, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Midelt, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix ayant pour objet :
ASSISTANCE TECHNIQUE ET SUPERVISION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE DES PERIMETRES DU PMH AU NIVEAU DES CERCELES DE BOUMIA ET MIDELT 3ème TRANCHE
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Midelt - service du Support (bureau des marchés) - sise au rue Ait Rbae, route Er-Rachidia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues au décret n° 2-12-349 du 08 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés

publics.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6 000,00Dhs (SIX MILLE DIRHAMS)
Le montant de l'estimation administrative établie par le maître d'ouvrage est de : 390 000.00 DH (TROIS CENT QUATRE VINGT DIX MILLE DH ET 00 CTS)
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08Joumada 1434 (20Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de cette direction ;
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation
Pour les concurrents non résidents au Maroc, ils doivent présenter leurs dossiers conformément au règlement de consultation.
Pour les concurrents installés au Maroc doivent fournir :
Un certificat d'agrément pour les prestations dans le domaine d'activité D9.

N° 3869/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte
Contre la Désertification de Tadla-Azilal
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 06

/2020/DREFLCD/TA
Le 16/06/2020 à 10 h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la Désertification de Tadla Azilal, Quartier belle vue à Béni Mellal. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics.
Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : Dix Mille Dirhams (10 000,00 dhs)
L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage est fixée à : Cent vingt huit mille sept cent soixante dirhams (128 760,00) Dhs.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles

27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Comptabilité et des Marchés de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la Désertification de Tadla Azilal quartier belle vue à Béni Mellal.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec

accusé de réception au bureau précité.
• Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics.
Les prospectus doivent être déposés au bureau des marchés et comptabilité et de la Direction Régionale

des Eaux et Forêts et à la lutte contre la Désertification de Tadla Azilal avant le 15/06/2020 à 16h.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 9 du règlement de consultation
NB : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'Article 9 du règlement de la consultation.
N° 3870/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle
De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Marrakech-SAFI
Direction provinciale de Marrakech

**AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N°13/INV/2020
(Séance publique)**

Le 12/06/2020 à 10h, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, guélliz Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ayant pour objet: L'exécution des études géotechniques des sols de fondation et le contrôle de la qualité des matériaux des travaux de construction de huit (08) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement collégial relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique:
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma »

Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'Estimation des études dhs TTC	
En chiffre	En lettre	En chiffres	En lettres
1000.00	Mille dirhams	24 000,00	Vingt-quatre mille dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 Joumada Aloulia 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. Toute fois le dossier technique doit comprendre :

- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément ; délivré par le ministère de l'équipement, du transport et de la logistique dans le domaine Suivant:

Activité :	QUALIFICATION :
CQ	CQ.1
EG	EG.1

N° 3871/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle
De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Marrakech-SAFI
Direction provinciale de Marrakech

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX - N°:14/INV/2020
(Séance publique)**

Le 12/06/2020 à 11h, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, guélliz Marrakech, à l'ouverture des plis ayant pour objet, de l'appel d'offres : L'exécution des études techniques et suivi des travaux de construction de huit (08) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement collégial relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique:
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».
Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit :

Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'Estimation des études dhs TTC	
En chiffres	En lettres	En chiffres	En lettres
1000.00	Mille dirhams	32 000,00	Trente-deux-mille dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 JoumadaAloulia 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. Toute fois le dossier technique doit comprendre :

- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément ;
- Domaine d'activité exigé :
* D14 : calcul de structures pour bâtiments à tous usages
* D15 : courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages
* D16 : Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 3872/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle
De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Marrakech-SAFI
Direction provinciale de Marrakech

**AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N°15/INV/2020
(Séance publique)**

Le 12/06/2020 à 12h, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, guélliz Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ayant pour objet: Le contrôle technique et suivi des travaux de construction de huit (08) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement collégial relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique:

Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'Estimation des études dhs TTC	
En chiffre	En lettre	En chiffres	En lettres
1000.00	Mille dirhams	24 000,00	Vingt-quatre-mille dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma »

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 Joumada Aloulia 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 3873/PA

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
وزارة المصايد والصيد البري والتنمية الريفية والمياه والغابات
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
المكتب الجهوي للاستثمار الفلاحي لتادلة
OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA



N° _____ /DRH/SFCGC/BFC

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 20/2020/DRH du 15/06/2020

(SEANCE PUBLIQUE)

- Réserve à la PME -

Le **Lundi 15/06/2020 à 9 Heures 30 mn**, il sera procédé dans la salle de réunion de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla sise au siège de l'ORMVA du Tadla, Quartier Administratif à Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix en 05 lots, pour **l'animation de modules de formation au profit du personnel de l'ORMVA du Tadla au titre de l'exercice 2020**.

Les modules de formation prévus pour cet appel d'offres se présentent par lot comme suit :

➔ **Lot n°1 : Aménagement Hydro-agricole**

- Module n°1 : Conception et dimensionnement des stations de pompage pour un secteur reconverti de l'irrigation gravitaire à l'irrigation localisée ;
- Module n°2 : Utilisation des drones à des fins topographiques dans le secteur agricole.

➔ **Lot n°2 : Gestion des Réseaux d'Irrigation**

- Module n°1 : Techniques de repérage de fuites d'eau et des dysfonctions sur réseau collectif sous pression en zone de reconversion à l'irrigation localisée ;
- Module n°2 : Régulation automatisée des écoulements dans un périmètre irrigué de grande hydraulique ;
- Module n°3 : Encadrement et accompagnement des AUEA dans la zone de reconversion collective de l'irrigation gravitaire en localisé.

➔ **Lot n°3 : Développement Agricole**

- Module n°1 : Techniques de pilotage et d'évaluation des projets de développement agricole ;
- Module n°2 : Techniques d'échantillonnage, de collecte et d'analyse des données Agro-économiques.
- Module n°3 : Utilisation du SIG dans l'élaboration de la carte d'occupation des sols et l'estimation du rendement : Comparaison spatio-temporelle ;

➔ **Lot n°4 : Management**

- Module n°1 : Audit interne et adaptation de l'approche de management des risques aux Etablissements et Entreprises Publics ;
- Module n°2 : Gestion de la passation et de l'exécution des dépenses publiques ;
- Module n°3 : Système d'information comptable et financier de l'ORMVAT ;
- Module n°4 : Analyse par la méthode de Programmation Neuro Linguistique des comportements et attitudes du personnel.

➔ **Lot n°5 : Juridique et Réglementation**

- Module n°1 : Maitrise du code de recouvrement des créances publiques ;
- Module n°2 : Maitrise de la gestion des projets dans le cadre de la LOLF et de la planification à court et à moyen terme.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la formation continue/SFCGC du Département des Ressources Humaines de l'ORMVA du Tadla à Fquih Ben Salah, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé pour chaque lot de formation comme suit :

- **Lot n°1** : Deux Mille DH (2.000,00 DH)
- **Lot n°2** : Trois Mille DH (3.000,00 DH)
- **Lot n°3** : Trois Mille DH (3.000,00 DH)
- **Lot n°4** : Quatre Mille DH (4.000,00 DH)
- **Lot n°5** : Deux Mille DH (2.000,00 DH)

L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée par lot de formation comme suit :

N° du lot de formation	Estimation administrative du maître d'ouvrage en Dirhams TTC	
	En chiffres	En lettres
Lot n°1	52.500,00	Cinquante Deux Mille Cinq Cent
Lot n°2	82.560,00	Quatre Vingt Deux Mille Cinq Cent Soixante
Lot n°3	97.920,00	Quatre Vingt Dix Sept Mille Neuf Cent Vingt
Lot n°4	104.880,00	Cent Quatre Mille Huit Cent Quatre Vingt
Lot n°5	48.000,00	Quarante Huit Mille

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27, 29 et 31** du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Office Régional de mise en Valeur Agricole du Tadla.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception à l'ORMVA du Tadla ;
- Soit les déposer contre récépissé dans le Bureau d'ordre de l'ORMVA du Tadla ;
- Soit les transmettre, par voie électronique, conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n°20-14 en date du 04/09/2014.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article **7** du règlement de consultation de l'Appel d'Offres.

N° 3848/PA

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
جهة درعة تافيلالت
المديرية الإقليمية ميدلت



ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de Formation
Région Drâa-Tafilalet
Direction Provinciale de Midelt

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Au rabais ou à majoration
(Séance publique)

Le 15/06/2020, il sera procédé au bureau du chargé de service des Affaires Administratives et Financières, Construction, Equipement Et Patrimoine au siège de la direction provinciale de l'Aréf DT de Midelt, sise à Avenue El massira, Midelt, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts au rabais ou à majoration comme suit

1. Appel d'offres n°18/MID/INV/2020

Objet : « Travaux de construction de :

- **Quatre(04) Locaux Administratifs aux CT : AIT BEN YAACOUB, ITZER, NZALA et SIDI AYYAD relevant de la direction provinciale de l'Aréf DT de Midelt, province de Midelt »**
- **Quatre (04) Blocs Sanitaires aux CT : ER-RICH, ZAYDA et BOUMIA relevant de la direction provinciale de l'Aréf DT de Midelt, province de Midelt**
- **Trois(03) Murs de Clôtures aux CT : BOUMIA, AGHBALOU, et ZAYDA relevant de la direction provinciale de l'Aréf DT de Midelt, province de Midelt »**
 - Heure d'ouverture des plis 10H00
 - Cautionnement provisoire est fixé à: 25 000,00 (Vingt-cinq mille dirhams)
 - L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
 - **Montant DH TTC : 1 362576.00 DHS**(un million trois cent soixante-deux mille cinq cent soixante-seizeDhs 00 Centimes)

2. Appel d'offres n° 19/MID/INV/2020

Objet : « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE YOUSSEF BNO TACHAFINE A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE : MIDELT RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF DT DE MIDELT, PROVINCE DE MIDELT »

- Heure d'ouverture des plis : 10h30
- Cautionnement provisoire : 5 000,00 DHS (Cinq mille dirhams)
- L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: **302 478.00DH (Trois cent deux mille quatre cent soixante-dix-huitDhs 00 Centimes)**
- Appel d'offres n° 19/MID/INV/2020 est réservé aux petites et moyennes entreprises, coopératives et auto entrepreneurs

3. Appel d'offres n° 20/MID/INV/2020

Objet : «TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DIX HUIT (18) SALLES DE CLASSES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT AUX : CERCLE MIDELT ET BOUMIA DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF DT DE MIDELT.»

- Heure d'ouverture des plis 12H00
- Cautionnement provisoire est fixé à : 55 000,00 (cinquante-cinq mille dirhams)
- L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
 - **Montant DH TTC : 2 939 124, 00 DHS** (deux millions neuf cent trente-neuf mille cent vingt-quatre DHS 00 cts)

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au siège de la direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt sise à Avenue ElmassiraMidelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- soit déposés contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés sis à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres.

Pour le dossier technique les concurrents doivent produire :

Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de classification et de qualification.

APPEL D'OFFRES	Secteur (Nouveau système)	Qualification (Nouveau système)	Classe minimale (Nouveau système)
18 et 20	A	A. 2	4

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES, CONSTRUCTION, EQUIPEMENT ET PATRIMOINE.

BUREAU DES MARCHÉS

La direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt

Avenue El Massira BP: 317 MIDELT ☎ /05 35 58 21 42 ☎ /05 35 58 04 18

N° 3849/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 06/PRDTS-FDR /2020

Le **11/06/2020 à 10 Heures**, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COLLEGE AU DOUAR OULED SMALL, C.T OULAD SAID EL OUED, PROVINCE DE BENT MELLAL.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Prix d'acquisition des plans est fixé à : **50 dhs (Cinquante dirhams).**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **90 000,00 dhs (Quatre Vingt Dix Mille Dirhams)**
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **8.469.825,60 «Huit Millions Quatre Cent Soixante Neuf Mille Huit Cent Vingt Cinq Dirhams, 60 Cts»**

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27-29** et **31** du décret n°2- **12-349** du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.
- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni- Mellal (D.B.M/SM).
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

***Pour les concurrents installés au Maroc :**
Copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP/

Secteur	Qualification	Classe Minimale
A	A2	Classe 3

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévue dans l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 3850/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 07/PRDTS-FDR /2020

Le **11/06/2020 à 11 Heures**, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif à : **CONSTRUCTION D'UNE ECOLE COMMUNAUTAIRE, DOUAR TAADLOUNT, COMMUNE TERRITORIALE D'AGHBALA PROVINCE DE BEN MELLAL.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Prix d'acquisition des plans est fixé à : **50 dhs (Cinquante dirhams)**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **100 000,00 dhs (Cent Mille Dirhams)**
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **11.843.865,60 dhs «Onze Millions Huit Cent Quarante Trois Mille Huit Cent Soixante Cinq Dirhams, 60 Cts»**

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27-29** et **31** du décret n°2- **12-349** du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.
- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni- Mellal (D.B.M/SM).
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

***Pour les concurrents installés au Maroc :**
Copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP/

Secteur	Qualification	Classe Minimale
A	A2	Classe 3

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévue dans l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 3851/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
**L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION MARRAKECH-SAFI**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 16/AREF/2020

Le **24/06/2020 à 10 Heures**, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech Safi, Service des Achats et Marchés (Bureau des marchés) sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'**Acquisition du mobilier d'internats et de cantines scolaires au profit des internats et cantines des établissements scolaires relevant de l'AREF M-S en deux lots séparés comme suit :**

lot	Objet	Caution provisoire	Coût estimatif du maître d'ouvrage TTC
1	Acquisition du mobilier des internats et de cantines scolaires au profit des internats et cantines des établissements scolaires relevant de l'AREF M-S (littérie)	60 000,00 DHS (Soixante mille dirhams)	3 686 928,00 DHS (Trois million six cent quatre-vingt-six mille neuf cent vingt-huit dirhams)
2	Acquisition du mobilier des internats et de cantines scolaires au profit des internats et cantines des établissements scolaires relevant de l'AREF M-S (métallique et semi-métallique)	45 000,00 DHS (Quarante-cinq mille dirhams)	2 810 280,00 DHS (Deux million huit cent dix mille deux cent quatre-vingt dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 - 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

➤ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation

➤ Les échantillons et La documentation et les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de l'académic - Service des marchés et des achat- sise à : Rue Abou Oubaida Daoudiate - Marrakech **Le 23/06/ 2020 à 16 h** (date et heure limites pour le dépôt)

N° 3852/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊT
DIRECTION RÉGIONALE DE DRAA TAFILALET
DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE MIDLAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 09/2020/DPA/MIDELT

Le **11 juin 2020 à 10 h30mn**, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Midelt, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE DES PERIMETRES TOUNFITE, ANEMZI ET SIDI YAHYA OU YOUSSEF RELEVANT DU CERCLE DE BOUMIA PROVINCE DE MIDLAT

LOT1 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE DU PERIMETRE DE TOUNFITE
LOT2 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE DU PERIMETRE ANEMZI
LOT3 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE DU PERIMETRE SIDI YAHYA OU YOUSSEF

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Service Support-Bureau des marchés publics - de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Midelt, sise au rue Ait Rbae , route Et-Rachidia , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

- LOT 1 : 35 000.00DH (TRENTE CINQ MILLE DIRHAMS)
- LOT 2 : 30 000.00DH (TRENTE MILLE DIRHAMS)
- LOT 3 : 8 000.00 DH (HUIT MILLE DIRHAMS)

L'estimation du coût des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- **LOT N°1 :** Deux million deux cent trente et un mille huit cent huit DH et 0.00 cts TTC (2 231 808,00)
- **LOT N°2 :** Un million neuf cent quatre mille neuf cent trente DH et 40 cts TTC (1 904 930,40.)
- **LOT N°3 :** Cinq cent dix-huit mille cent soixante-quatorze DH et 40 cts TTC (518 174,40)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Midelt;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;
- Soit les déposer par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du Ministre de L'Economie et Finances 14.20 du 4 septembre 2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation du présent appel d'offres.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime comportant :

Lot	Branche d'activité	Qualification	Classe
1	4	4,1	4
2	4	4,1	4
3	4	4,1	4

N° 3853/PA

CREATION
« BETAREN MAROC »
Succursale
Au terme d'un acte sous seing privé en date du 27/02/2020 les associés de la société *SCHELKOVO AGROKHM* SA de droit russe ont décidé la création d'une succursale au Maroc dont les caractéristiques suivantes :

- 1) Dénomination : Betaren-maroc
- 2) Adresse : Rue Ahmed Touki ,ResOurokEtg 3 Casablanca
- 3) Activité :Importation des pesticides agricoles
- 4) Gérance : est nommé responsable de la succursale M Taridabderrazzak

Le registre de commerce a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 13/03/2020 sous le N°460191

N° 3856/PA

NAVIG IMPORT SARL AU CONSTITUTION
I- Au terme d'un acte S.S.P en date du 04/03/2020 il a été constitué une Société SARL AU dont les caractéristiques suivantes :

-Dénomination NAVIG IMPORT SARL AU
-Objet Social : IMPORTATION ET EXPORTATION (MARCHAND OU INTERMEDIAIRE EFFECTUANT)
- Siège social : RESIDENCE RIHAB BD CHEFCHAOUNI ETAGE 2 APPT 6 RUE 15 AIN SEBAA CASABLANCA
- Capital social : (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à chacun des associés en proportion de leurs apports à savoir :
- M.ZAHNOUNI ISSAM ...1000 parts
En totalité... (1000 parts)
- Durée : 99 ans.
- GERANCE : M.ZAHNOUNI ISSAM, gérant associé unique pour une durée, Il aura la signature sociale.
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 16/03/2020 sous le N°734419.
III- La dite société est immatriculée au registre de commerce au tribunal de commerce de Casablanca le 16/03/2020 sous le numéro 460331.

N° 3857/PA

Constitution DAMANE MOROCCAN PLASTER SARL
Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes: Dénomination : DAMANE MOROCCAN PLASTER SARL
Objet :
- Production, exportation, travaux de pose et installation de plaques de plâtre;
- Négoce.
Durée : 99 ans
Siège social : N°2 ANGLE BD IBN BATTOUTA ET RUE OUED EL MAKHAZINE V.N -SAFI
Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 di-

rhams, il est divisé en 1000 parts de 100,00 dhs chacune attribuées comme suit:
- M. DAMANE ABDELLAH : 500 Parts
- Mme EL MAHIL TOU-RIA : 500 Parts
La gérance et signature : M. DAMANE ABDELLAH
Année sociale : du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.
Le N° du registre du commerce : 10379 du 13/05/2020

N° 3858/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE NOUACEUR COMMUNE DAR BOUAZZA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 01/2020

(Séance publique)
Le 11 Juin 2020 à 10 heures , il sera procédé au siège de la Commune de Dar Bouazza à l'ouverture des plis afférent à l'appel d'offres sur offres de prix ouvert relatif à la fourniture des produits pharmaceutiques pour le BCH de la commune de Dar Bouazza. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés relevant de la commune de Dar Bouazza, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 16.000,00 DHS (Seize mille DHS).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage : 976 780,00 DHS TTC (Neuf cent soixante seize mille sept cent quatre vingt dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés
• Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-8 du règlement de consultation.

N° 3859/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Territoriale et des Eaux et Forêts Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°08/2020 (RÉSERVÉ AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES)

Le Mercredi 10 Juin 2020 à 12 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour objet : Travaux de plantation d'amandier sur une superficie de 100 ha dans la commune territoriale de Tagleft, Cercle d'Ouaouizghet, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal, et il peut être également téléchargé à partir du Portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma, Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente Cinq mille dirhams (35 000.00 dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million neuf cent vingt mille dirhams (1 920 000,00 dhs) Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal;
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés Publics.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 3860/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR REGION DE CASABLANCA-SETTAT PROVINCE DE SIDI BENNOUR CERCLE DE SIDI BENNOUR CAIDAT DE LMECHREK COMMUNE DE LMECHREK AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N03/2020/LMECHREK
Le 27/07/2020 à 10 H, il

sera procédé, dans les bureaux de la commune de LMECHREK, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : Etudes architecturale et suivi des travaux de construction du siège de la commune de LMECHREK.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des Marchés de la Commune de LMECHREK, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

- Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 2.000 000,00 DH (deux million dirhams hors Taxes).
- Il est prévu une visite de lieux le 21/07/2020 à 11 h.
Le contenu, la présenta-

tion ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100,101 et 102 du décret n° 2.12.394 relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Commune De LMECHREK;

- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
-soit soumettre par voie électronique

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 3861/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE SIDI BENNOUR COMMUNE DE ZEMAMRA DIRECTION DES SERVICES SERVICE BUDGET & MATERIEL

AVIS RECTIFICATIF
De l' A.O.O n°08/2020/CZ

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n° : 08/2020/CZ

paru au journal "Libération" en date du 08/05/2020 sous n° 9009 et mise en ligne au portail

marocain des marchés publics en date du 06/05/2020 à 13:52 que :

✓ l'objet est comme suit :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ENTREE COTE SUD DE LA SALLE COUVERTE OMNISPORT DE LA VILLE DE ZEMAMRA.	Au lieu de	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ENTREE COTE SUD DE LA SALLE COUVERTURE OMNISPORT DE LA VILLE DE ZEMAMRA.
---	------------	---

N° 3854/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE KHENIFRA

المبادرة الوطنية للتنمية البشرية Initiative Nationale pour le Développement Humain

CADRE DU PROGRAMME PREVISIONNEL COMPLEMENTAIRE

INDH - ANNEE BUDGETAIRE 2020

Le programme prévisionnel complémentaire des marchés que le Gouverneur de la Province de Khénifra, envisage de lancer pour l'année budgétaire 2020 est le suivant :

Nature de prestation	Objet	Lieux d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné
*Aménagement	- Travaux d'aménagement de dar Talib Moha Ou Hammou Zayani à Khénifra - Province de Khénifra	Khénifra	Appel d'offres ouvert	Juin - Juillet 2020	Service des marchés / DBM

N° 3855/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHÉS
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
02/2020/INDH**

Le 11 Juin 2020 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Travaux d'aménagement de dar Talib Moha Ou Hammou Zayani à Khénifra - Province de Khénifra
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Sept mille cinq cent dirhams (7.500,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cinq cent quatre mille quatre cent cinquante huit dirhams et quarante centimes TTC (504.458,40 Dhs TTC)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents et la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014).

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 3862/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHÉS
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
07/2020/BG**

Le 11 Juin 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres

ouvert sur offres de prix concernant :
Achat de fournitures de bureau et d'imprimés destinés au fonctionnement du secrétariat général de la Province de Khénifra
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Deux mille cinq cent dirhams (2.500,00 dhs).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent soixante dix mille six cent dix dirhams TTC (170.610,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les échantillons relatifs à tous les articles du bordereau des prix détail estimatif exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au Service Provincial des Marchés relevant du secrétariat général de la Province de Khénifra avant le 10 Juin 2020 à 10 heures
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.
N° 3863/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE
LA PECHE MARITIME,
DU DEVELOPPEMENT
RURAL
ET DESEAU XET FORETS
Office Régional de Mise
en Valeur Agricole du Tadla
Fquih Ben Salah
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT
N°21/2020/DGRID
Du 15/06/2020
(SEANCE PUBLIQUE)**

Le Lundi 15 Juin 2020 à 11 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla sis au Quartier Administratif à Fquih Ben Salah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, pour : Fourniture d'une chargeuse-pelleteuse sur pneumatiques.
Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré du Bureau Administratif et Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et de Drainage (DGRID) de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla à Fquih Ben Salah, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quinze Mille Dirhams (15 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme d'Un Million Vingt Mille dirhams, Zéro centime toutes taxes comprises (1.020.000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla.

Au choix du concurrent, les plis peuvent :
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de l'ORMVA du Tadla à Fquih Ben Salah ;
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction de l'ORMVA du Tadla à Fquih Ben Salah ;
- Soit déposés électroniquement via le portail des marchés publics www.marchespublics.ma ;
- Soit remis séance tenante au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article 7 du Règlement de consultation.
Les concurrents devront obligatoirement déposer les documents techniques, prévus par l'article 13 du Règlement de consultation, au bureau d'ordre de l'ORMVA du Tadla au plus tard le Vendredi 12 Juin 2020 à 16h 30mn. Tout document technique reçu après cette date ne sera pas accepté par la commission.
N° 3864/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DEL'AGRICULTURE, DE
LAPECHE MARITIME,
DU DEVELOPPEMENT
RURAL
ET DESEAU XET FORETS
Office Régional de Mise
en Valeur Agricole du Tadla
Fquih Ben Salah
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT
N°22/2020/DGRID
Du 15/06/2020
(SEANCE PUBLIQUE)**

Le Lundi 15 Juin 2020 à 11 heures 30 mn, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla sis au Quartier Administratif à Fquih Ben Salah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, pour : Travaux d'entretien du matériel hydromécanique dans le périmètre irrigué du Tadla.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau Administratif et Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et de Drainage (DGRID) de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla à Fquih Ben Salah, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Sept Mille Cinq Cents Dirhams (7.500,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de Quatre Cent Quatre Vingt et Onze Mille Quatre Cent dirhams, Zéro centime toutes taxes comprises (491.400,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla.

Au choix du concurrent, les plis peuvent :
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de l'ORMVA du Tadla à Fquih Ben Salah ;
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction de l'ORMVA du Tadla à Fquih Ben Salah ;
- Soit déposés électroniquement via le portail des marchés publics www.marchespublics.ma ;
- Soit remis séance tenante au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 03/06/2020, le rendez-vous est fixé à 10 heures au siège du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et de Drainage de l'ORMVA du Tadla à Fquih Ben Salah. Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article 8 du Règlement de consultation.
N° 3865/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE TIZNIT
Avis d'appel d'offres
n° DPM/01/2020
Relatif à l'exploitation
des parcelles de terrain
du domaine public maritime
au niveau de plage de Sidi
Moussa Aglou relevant de
la Commune Territoriale
de Tnine Aglou
Province de Tiznit
(Séance non publique)**

Le 12/06/2020 à 10 h, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau de Tiznit sis à Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel à la concurrence séance non publique, pour l'exploitation des parcelles de terrain du domaine public

maritime au niveau de la plage de Sidi Moussa Aglou relevant de la Commune territoriale de Tnine aglou - Province de Tiznit
Le dossier d'appel à la candidature peut être retiré auprès du Service de Gestion du domaine public et carrières de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'eau de Tiznit.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le secrétariat de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tiznit.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tiznit.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Service de Gestion du domaine public et carrières de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tiznit.
N° 3866/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE TIZNIT
Avis d'appel d'offres
n° DPM/02/2020
Relatif à l'exploitation
des parcelles de terrain
du domaine public maritime
au niveau de plage de Sidi
Boulfdail relevant de la
Commune Territoriale de
Arbaa Sahel, Province
de Tiznit
(Séance non publique)**

Le 12/06/2020 à 10h30, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau de Tiznit sis à Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel à la concurrence séance non publique, pour l'exploitation des parcelles de terrain du domaine public maritime au niveau de la plage de Sidi Boulfdail relevant de la Commune territoriale de Arbaa Sahel -Province de Tiznit

Le dossier d'appel à la candidature peut être retiré auprès du Service de gestion du domaine public et Carrières de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tiznit.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le secrétariat de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de l'Eau de Tiznit.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de l'Eau de Tiznit.
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit le dépôt des plis et des offres des concurrents peuvent être effectués par voie électronique dans le portail des marchés publics
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 3868/PA

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Service de Gestion du domaine public et carrières de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tiznit.
N° 3867/PA

**Royaume du Maroc
Ministère
de l'Équipement
du Transport de la
Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale
de Mohammedia
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°04/2020
Réservé au P.M.E
(Petites et Moyennes
Entreprises)**

Le 11/06/2020 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial, de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Mohammedia sis à 14 Avenue des FAR Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

- Fourniture des matériaux de construction nécessaires à l'entretien du réseau routier dans la préfecture de Mohammedia.(PC2020)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Mohammedia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme Sixcent cinquante Dirhams(650,00 Dhs).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : quarante-quatre mille huit cent quarante-six dirhams, quarante centimes tous taxes compris (44846,40 Dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Mohammedia à 14 avenue des FAR Mohammedia

• Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit le dépôt des plis et des offres des concurrents peuvent être effectués par voie électronique dans le portail des marchés publics
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 3868/PA